
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CIGÉO



PROPOS INTRODUCTIFS

Par lettre de mission en date du 9 juin 2016, le Premier Ministre a confié au Préfet de la Meuse, Préfet coordonnateur pour le projet Cigéo, la mission d'engager les travaux permettant l'élaboration d'un contrat de développement du territoire, dont l'objet consiste à profiter de l'opportunité de la création d'un centre de stockage des déchets radioactifs à haute ou moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL) pour mettre en place une stratégie ambitieuse, partagée avec l'ensemble des forces vives du territoire, d'aménagement et de développement économique au bénéfice progressif des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne.

Cette démarche contractuelle a été engagée à partir de juillet 2016, avec la mise en place d'un comité de pilotage chargé de la gouvernance de ce contrat de territoire, présidé par le Préfet coordonnateur pour Cigéo et réunissant les acteurs locaux et nationaux impliqués dans sa réalisation: région, départements de Meuse et de Haute-Marne, intercommunalités de la zone de proximité, communes d'accueil de Cigéo, groupements d'intérêt public de Meuse et de Haute-Marne, ANDRA, opérateurs de la filière nucléaire (EDF, Orano, CEA), chambres consulaires. Les parlementaires des deux départements ont été également associés à cette démarche.

Le mode opératoire retenu durant près de deux ans s'est traduit par un cycle de réunions thématiques et de conférences financières destinées à identifier les opérations les plus structurantes pour le territoire, qu'elles relèvent ou non d'une mise en œuvre à échéance rapprochée.

Devant la difficulté objective, pour chacun des signataires, de pouvoir s'engager à porter ou participer au financement de certaines opérations nécessitant un degré de maturation complémentaire, le parti a été pris de faire évoluer le « contrat » en « projet » de territoire : le projet de développement du territoire comporte ainsi un premier périmètre d'actions sujettes à contractualisation et un second constitué d'orientations qui constituent des priorités d'intervention pour lesquelles un approfondissement de leur mise en œuvre doit être poursuivi.

Le « projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo » (PDT) a ensuite fait l'objet de présentations successives au comité de pilotage du 6 juillet 2018 puis au comité de haut niveau ministériel (CHN) du 20 septembre 2018. Cette étape a permis de valider collectivement les orientations et la structuration thématique et calendaire du PDT. Une version encore plus aboutie du PDT a ensuite été présentée au CHN du 6 mars 2019 à l'issue duquel il a été décidé de sa signature prochaine.

Le « projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo » (PDT) traduit la volonté de ses signataires de s'engager, au-delà du seul accompagnement du projet industriel, dans un aménagement et un développement économique exemplaire des territoires meusien et haut-marnais. Il est également le reflet concret d'une méthode de travail, celle de la concertation, qui a prévalu à son élaboration et va se poursuivre pour sa mise en œuvre.

LA STRUCTURATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le « projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo » repose sur quatre axes d'intervention autour desquels s'agrègent, selon une temporalité variable, les 64 projets les plus pertinents pour sa stratégie de développement.

La structuration du PDT répond à une double logique :

- une logique calendaire établie au regard du calendrier de réalisation du projet industriel Cigéo
- une logique géographique destinée à concentrer initialement les actions du PDT au bénéfice du territoire d'accueil du projet industriel, avant que ne soit élargi son intervention à l'échelle des deux départements tout entiers.

Les axes 1 et 2 du PDT comportent, à la date de sa signature, 38 actions destinées à créer les conditions les plus favorables pour l'accueil du projet Cigéo. Elles s'inscrivent dans une perspective de réalisation rapprochée et ont vocation à être mises en œuvre dès la signature du PDT. Elles sont suffisamment abouties, tant dans l'identification de leur portage que leur plan de financement, pour pouvoir faire dès à présent l'objet d'une contractualisation.

Certaines actions ont vocation à démarrer sans qu'il ne soit nécessaire de les subordonner à la déclaration d'utilité publique du projet. D'autres, en revanche, ne pourront débiter qu'à la condition de la déclaration préalable d'utilité publique du projet.

Elles pourront faire l'objet de conventions d'application spécifiques, permettant de confirmer les responsabilités opérationnelles des maîtres d'ouvrage et les conditions de leur financement.

Les dépenses réelles de fonctionnement supportées par les Départements de la Meuse et de la Haute-Marne au titre des actions inscrites dans les axes 1 et 2 du PDT seront éligibles à un retraitement dans le cadre du contrôle de la trajectoire de leurs dépenses réelles de fonctionnement.

Les axes 3 et 4 du PDT comportent 26 orientations s'inscrivant dans une perspective de plus long terme. Elles ont vocation à dessiner les contours d'une stratégie de développement économique et d'aménagement à l'échelle des deux départements tout entiers. Elles traduisent à ce stade les priorités d'intervention qui ont émergé des réunions de travail organisées en 2017 et en 2018.

Elles permettent de déterminer la feuille de route d'un développement ambitieux au bénéfice des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Elles devront faire l'objet de travaux complémentaires destinés à définir plus précisément leur contour, préciser leur portage, leurs financements et leur calendrier de mise en œuvre.

Elles feront donc l'objet d'une contractualisation ultérieure, qui pourra intervenir vraisemblablement à compter de l'autorisation de création de Cigéo. Cette échéance sera fixée par le CHN.

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

La stratégie d'aménagement et de développement économique contenue dans le PDT doit s'inscrire dans la durée. Les orientations du PDT qui ont pu émerger des travaux préparatoires conduits depuis la mi-2016 doivent pouvoir être complétées, avant de se traduire en actions. Les actions du PDT qui intègrent dès à présent le périmètre de la contractualisation (axes 1 et 2) doivent faire l'objet d'un suivi de leur réalisation. La qualité de la gouvernance du PDT permettra de garantir le succès de cette démarche et d'atteindre ce double objectif.

Ce sera la responsabilité du comité de pilotage du « projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo ». Le comité de pilotage du PDT associera, sous la présidence du préfet coordonnateur, l'ensemble des acteurs qui ont lancé son élaboration: les parlementaires des deux départements, les collectivités territoriales, les deux groupements d'intérêt public « Objectif Meuse » et « Haute-Marne », les partenaires économiques locaux, les acteurs de la filière nucléaire (ANDRA, EDF, Orano, CEA).

Il enregistrera d'une part le bilan de la réalisation des actions des axes 1 et 2 du PDT. Il validera progressivement la formalisation en actions des orientations des axes 3 et 4 du présent projet, autorisant ainsi une contractualisation complémentaire.

Au regard de sa composition et de ses missions, le comité de pilotage du PDT constitue l'instance de référence territoriale pour la mise en œuvre du projet de territoire.

A l'occasion des comités ministériels de haut niveau des 20 septembre 2018 et 6 mars 2019, les collectivités territoriales engagées dans la réalisation des actions du projet de développement du territoire ont manifesté leur volonté de structurer, au regard des compétences respectives et complémentaires de chacune, une gouvernance commune destinée à permettre le développement du territoire sur le long terme. Sur proposition de la région Grand-Est, une étude prospective destinée à faire émerger cette gouvernance, à partir d'objectifs de développement et d'aménagement partagés, a été lancée au printemps 2019. Cette démarche complémentaire traduit une volonté forte de l'ensemble des collectivités associées à la réalisation du PDT d'œuvrer de façon complémentaire et simultanée pour le développement de la Meuse et de la Haute-Marne.

La conférence des financeurs est également pérennisée et appelée à confirmer, chaque fois que nécessaire, les conditions de financement des actions du PDT. Elle rassemble, sous la présidence du préfet coordonnateur, outre les administrations de l'État, agences ou établissements associés au financement de certaines actions, les collectivités régionale et départementales, le bloc intercommunal associé à leur réalisation, les deux groupements d'intérêt public, les opérateurs de la filière nucléaire. Elle se réunit en tant que de besoin et permet notamment au comité de pilotage du PDT de valider ultérieurement ses travaux.

Pour asseoir les démarches de communication et de transparence sur le PDT, une démarche d'appropriation citoyenne portant sur les objectifs et le contenu du projet de territoire sera lancée à compter de la signature du PDT, conformément aux conclusions du comité ministériel de haut niveau du 20 septembre 2018 : « le projet de territoire va maintenant être porté par les acteurs du territoire aux habitants de la Meuse et de la Haute-Marne afin qu'ils puissent se l'approprier et réagir ». Le comité de pilotage du PDT constituera l'instance de référence appropriée pour valider le contenu de la ligne éditoriale de cette stratégie pluri-annuelle de communication.

*

Le « projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo » va ainsi permettre, non seulement de réaliser et d'accompagner un projet industriel majeur pour la filière électro-nucléaire, mais également de créer les conditions d'un développement centré sur la transition énergétique, le soutien aux entreprises, la création d'emplois qualifiés et la valorisation patrimoniale. A ce titre, le PDT s'inscrit en complète cohérence avec les démarches contractuelles ou sectorielles déjà lancées ou prochainement mises en œuvre telles que « Territoires d'industrie », « Cœur de ville » et les contrats de transition écologique (CTE).

Les 4 axes d'intervention, qui permettent d'organiser dans le temps et l'espace les 64 actions et orientations du projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo, sont les suivants :

1. Réaliser les aménagements qui permettront ou accompagneront la construction et l'exploitation de Cigéo

Il s'agira, au travers des 18 actions de cet axe, de réaliser des aménagements en infrastructures au bénéfice du territoire d'accueil du projet industriel, sans attendre qu'il ne soit nécessaire d'attendre l'autorisation de création de Cigéo.

Certains de ces aménagements permettent la construction et l'exploitation ultérieures de Cigéo (contournement routier de la future la zone descenderie, régénération des infrastructures ferroviaires, acheminement des réseaux). Ils constituent un préalable indispensable à la réalisation du projet industriel et sont intégrés dans le périmètre d'étude du projet industriel. Leur démarrage est subordonné à la reconnaissance préalable de leur caractère d'utilité publique.

Les autres aménagements inscrits à l'axe 1 améliorent la structuration et l'attractivité du territoire d'accueil du projet, par la mise à niveau complémentaire des infrastructures. Ils constituent des opportunités d'accompagnement du projet Cigéo.

2. Dynamiser le potentiel socio-économique de la zone de proximité

Il s'agira, au travers des 20 actions de cet axe qui peuvent connaître un début de réalisation sans qu'il ne soit nécessaire de les subordonner à la déclaration d'utilité publique du projet Cigéo, de flécher les dispositifs, ressources et compétences institutionnelles recensées dans les deux départements vers la zone de proximité. Ces actions ont vocation à anticiper une augmentation prévisible de l'activité économique liée au démarrage des travaux d'aménagement sur le territoire d'accueil.

Elles se traduisent par des actions de préparation de la zone de proximité à l'accueil de Cigéo, dans les domaines des services à la population, de la rénovation de l'habitat, de préparation à l'insertion dans l'emploi, de densification prévisible du tissu entrepreneurial.

Une gouvernance adaptée en matière d'aménagement et de développement économique se constituera dès le lancement des aménagements préalables. Sa stratégie d'intervention et ses moyens d'action se poursuivront dans le temps, au-delà de la phase de réalisation des aménagements préalables, et dans l'espace, au-delà de la zone de proximité du projet.

3. Renforcer l'attractivité de la Meuse et de la Haute-Marne par des mesures d'aménagement structurantes

Il s'agira, au travers des 13 orientations de cet axe, de concrétiser des projets d'aménagement complémentaires à ceux qui auront pu débiter avant que ne soit délivrée l'autorisation de création de Cigéo, de conforter l'attractivité territoriale de la Meuse et de la Haute-Marne. Elles auront vocation à se réaliser sur les deux départements.

Elles concerneront tout autant la poursuite du maillage territorial en infrastructures que le développement des transports collectifs et la mobilité douce, de façon à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles permettront la poursuite d'un déploiement équilibré et objectif en équipements de services à la population. Elles s'inscriront notamment dans le cadre des schémas départementaux d'accessibilité aux services publics.

Ces orientations ne sont pas incluses dans le périmètre de la contractualisation car elles doivent d'abord être précisées et confirmées pour pouvoir entrer dans une phase opérationnelle. Elles pourront de même être complétées dans le cadre des réflexions sur une stratégie coordonnée de développement et d'aménagement du territoire.

4. Pérenniser l'excellence économique et environnementale de la Meuse et de la Haute-Marne

Il s'agira, au travers des 13 orientations de cet axe, de créer les conditions d'une excellence territoriale fondée sur ses réussites entrepreneuriales, ses partenariats économiques, universitaires ou de recherche, la structuration progressive de ses filières, la qualité de son cadre de vie, la valorisation de son patrimoine culturel et environnemental.

Cette excellence se traduira par sa pleine participation à la filière électronucléaire (production électrique, maintenance industrielle, recherches de laboratoire et universitaire), par la valorisation de son patrimoine agricole et sylvicole et sa capacité à développer des unités de valorisation énergétique de la biomasse, par la revitalisation de sa filière de transformation des métaux, par la mise en place de pôles de compétences (par exemple en génie civil spécialisé dans l'intervention en environnement souterrain).

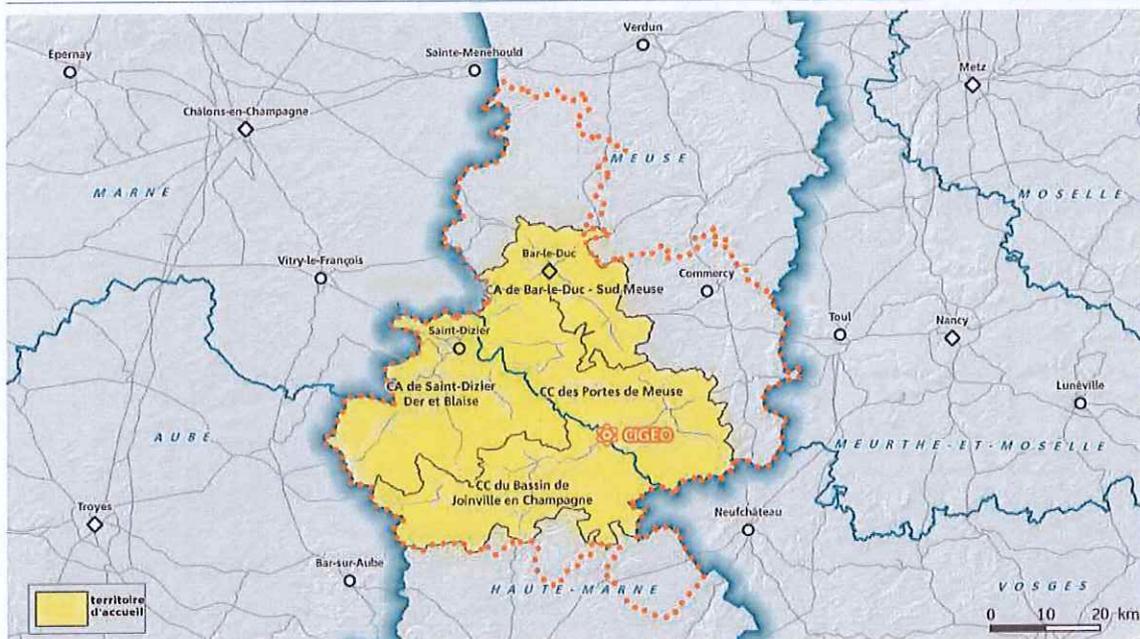
Elle s'appuiera également sur une intervention volontariste en faveur du cadre de vie par la préservation et la promotion de son patrimoine paysager, patrimonial et culturel.

Ces orientations ne sont pas incluses dans le périmètre de la contractualisation, devront d'abord être précisées et confirmées pour pouvoir entrer dans une phase opérationnelle. Elles pourront être complétées dans le cadre des réflexions sur une stratégie coordonnée de développement et d'aménagement du territoire et à l'analyse des démarches contractuelles de valorisation des territoires.

Le centre industriel de stockage géologique (Cigéo) et sa zone de proximité



Le centre industriel de stockage géologique (Cigéo) et son territoire d'accueil



Sources : Copernicus - Eurogeographics - IGN - SGARE Grand Est

Service études SGARE Grand Est, Mars 2019

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CIGEO

Support nécessaire pour la réussite d'un projet industriel majeur pour la
filière électro-nucléaire

Vecteur d'un développement économique innovant et d'un aménagement
structurant pour la Meuse et la Haute-Marne

* * *

Signé le 4 octobre 2019 à Bure

au Comité de Haut Niveau

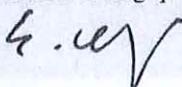
présidé par Madame Emmanuelle WARGON

Secrétaire d'État
auprès de la
Ministre de la transition écologique et solidaire

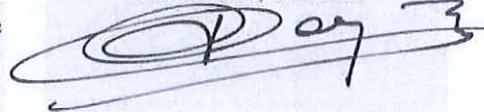
Préfet de la Région Grand-Est
Jean-Luc Marx



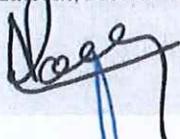
Emmanuelle Wargon
Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre
de la Transition écologique et solidaire



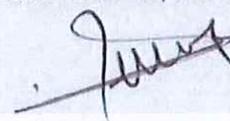
Région Grand-Est
Jean Rottner, Président



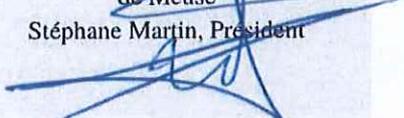
Département de la Haute-Marne
Nicolas Lacroix, Président



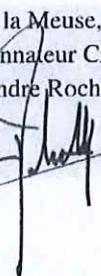
Département de la Meuse
Claude Léonard, Président



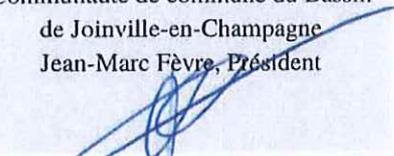
Communauté de communes des Portes
de Meuse
Stéphane Martin, Président



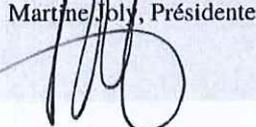
Préfet de la Meuse, préfet
coordonnateur Cigéo
Alexandre Rochatte



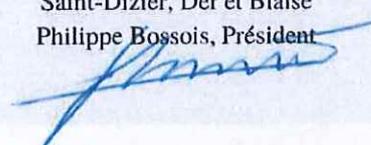
Communauté de commune du Bassin
de Joinville-en-Champagne
Jean-Marc Fèvre, Président



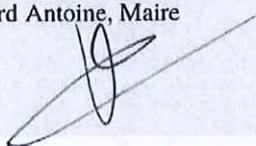
Communauté d'agglomération de Bar-
le-Duc Sud Meuse
Martine Joly, Présidente



Communauté d'agglomération de
Saint-Dizier, Der et Blaise
Philippe Bossois, Président



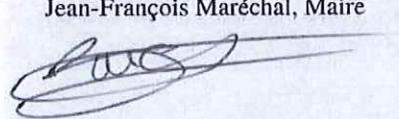
Commune de Bure
Gérard Antoine, Maire



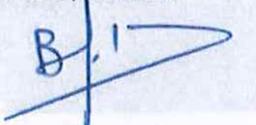
Commune de Mandres-en-Barrois
Xavier Lévêq, Maire



Commune de Saudron
Jean-François Maréchal, Maire



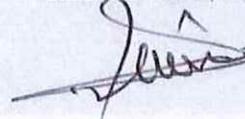
GIP Haute-Marne
Bruno Sido, Président



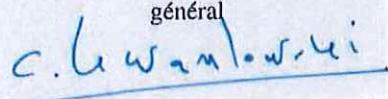
ANDRA
Pierre-Marie Abadie, Directeur
général



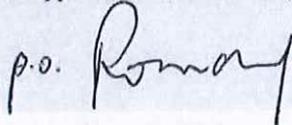
GIP Objectif Meuse
Claude Léonard, Président



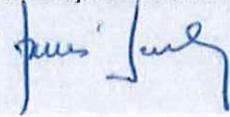
EDF
Jean-Bernard Lévy, Président directeur
général



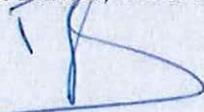
ORANO
Philippe Knoche, Directeur général



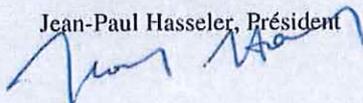
CEA
François Jacq, Administrateur général



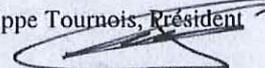
Chambre d'agriculture Meuse
Jean-Luc Pelletier, Président



Chambre de commerce et d'industrie
Meuse - Haute-Marne
Jean-Paul Hasseler, Président



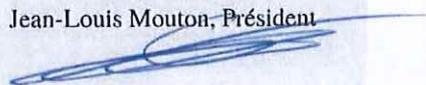
Chambre des métiers et de l'artisanat
Meuse
Philippe Tournois, Président



Chambre d'agriculture Haute-Marne
Marc Poulot, Président



Chambre des métiers et de l'artisanat
Haute-Marne
Jean-Louis Mouton, Président



**PROJET DE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE
CIGEO**

**Mise en œuvre des
axes 1 et 2**

- 1. Réaliser les aménagements qui permettront ou accompagneront la construction et l'exploitation de Cigéo**
- 2. Dynamiser le potentiel socio-économique de la zone de proximité**



Sommaire

1. REALISER LES AMENAGEMENTS QUI PERMETTRONT OU ACCOMPAGNERONT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE CIGEO (18 ACTIONS)

Mesure 1.1 Densifier la desserte routière de proximité autour de Cigéo (12 actions)

- 1.1.1 Déviation des sections des routes départementales RD 960 et RD 60
- 1.1.2 Desserte routière de la zone puits par le sud
- 1.1.3 Desserte routière de la zone puits par le nord
- 1.1.4 Desserte routière entre la vallée de la Saulx et la zone descendière
- 1.1.5 Desserte routière entre Gondrecourt-le-Château et la zone descendière
- 1.1.6 Adaptation de l'itinéraire routier (RD 960 - RD 60 - RD 10) en direction et en provenance de Cigéo
- 1.1.7 Aménagement de la RN 135 : déviation de Velaines et nouvel échangeur RN4-RN135 de Ligny-en-Barrois
- 1.1.8 Amélioration des conditions de traversée de Ligny-en-Barrois
- 1.1.9 Réalisation d'une étude préalable aux confortements de l'itinéraire de transports exceptionnels
- 1.1.10 Réalisation d'un diagnostic pour l'adaptation de la RD 966 entre Ligny-en-Barrois et Houdelaincourt
- 1.1.11 Aménagement du contournement de Saint-Dizier: protections phoniques et doublement d'une section de la RN4
- 1.1.12 Aménagements de sécurisation de la RN67 entre Semoutiers et Saint-Dizier

Mesure 1.2 Réactiver une liaison ferroviaire jusqu'à Cigéo (3 actions)

- 1.2.1 Réaménagement de la voie ferrée depuis la gare SNCF de Nançois-Tronville jusqu'à Gondrecourt-le-Château
- 1.2.2. Construction de l'installation terminale embranchée (ITE) depuis Gondrecourt-le-Château jusqu'à la zone descendière
- 1.2.3 Réalisation des travaux de réservation sur l'installation terminale embranchée (ITE) pour permettre d'autres usages économiques

Mesure 1.3 Acheminer les fluides par le déploiement des réseaux (3 actions)

- 1.3.1 Réalisation des travaux d'alimentation en eau potable
- 1.3.2 Alimentation électrique
- 1.3.3 Desserte par la fibre optique

2. DYNAMISER LE POTENTIEL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE DE PROXIMITE (20 ACTIONS)

Mesure 2.1. Créer les conditions d'un développement économique équilibré dès les aménagements préalables (3 actions)

- 2.1.1 Proposer une offre foncière et immobilière d'hyper proximité pour l'accueil des entreprises
- 2.1.2. Accompagner les entreprises dans leurs projets d'installation et de développement
- 2.1.3 Opérer le réaménagement routier en proximité des zones d'activité économique de Saint-Dizier

Mesure 2.2. Mobiliser les outils susceptibles d'avoir un effet levier sur l'emploi (8 actions)

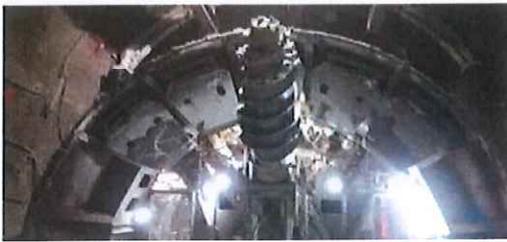
- 2.2.1 Disposer des compétences métiers nécessaires pour Cigéo
- 2.2.2 Pérenniser l'existence du pôle de compétences en environnement souterrain (PoCES)
- 2.2.3 Mettre en place un service intégré de recrutement
- 2.2.4. Apporter aux demandeurs d'emploi les compétences nécessaires aux besoins de Cigéo et sécuriser leur parcours pour une insertion durable
- 2.2.5 Construire des parcours d'accompagnement renforcé pour les publics en insertion afin qu'ils bénéficient des offres d'emplois liées à Cigéo
- 2.2.6 Mettre en œuvre la clause sociale dans les marchés liés à Cigéo
- 2.2.7 Accompagner les entreprises
- 2.2.8. Déployer une communication institutionnelle sur les métiers de la métallurgie, du BTP et sur les contenus et lieux des formations

Mesure 2.3. Offrir un habitat de proximité et énergétiquement performant (4 actions)

- 2.3.1. Adapter l'offre d'habitat
- 2.3.2 Proposer une offre d'hébergement de proximité
- 2.3.3 Constituer un pôle d'accueil pour accompagner les salariés dans leurs démarches d'installation
- 2.3.4 Réhabiliter les logements avec une haute exigence de performance énergétique

Mesure 2.4. Réinvestir l'accompagnement des populations (5 actions)

- 2.4.1 Déployer une offre de santé pluridisciplinaire
- 2.4.2 Innover avec E Meuse Santé
- 2.4.3 Mettre en place un système d'observation de l'état de la santé et garantir un degré élevé de protection sanitaire
- 2.4.4 Offrir des équipements scolaires ou périscolaires et de garde de la petite enfance
- 2.4.5 Calibrer l'offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs



PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CIGEO

Axe 1

**Réaliser les aménagements qui
permettront et accompagneront la
construction et l'exploitation de Cigéo**

I. REALISER LES AMENAGEMENTS QUI PERMETTRONT OU ACCOMPAGNERONT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE CIGEO (18 ACTIONS)

Il s'agit de programmer les aménagements qui, soit sont indispensables à la construction et l'exploitation ultérieure de Cigéo (à compter de la délivrance de l'autorisation de sa création), soit constituent des opportunités d'accompagnement de Cigéo susceptibles de dynamiser son territoire d'accueil.

Ces aménagements sont nécessaires au regard de la caractérisation d'un espace situé à la frontière des départements de Meuse et de Haute-Marne et dépourvu d'infrastructures à la hauteur des enjeux du projet industriel et du développement économique de la zone de proximité (insuffisance en desserte routière, ferroviaire et en réseaux : eau, électricité, fibre optique).

Les aménagements préalables se concentrent sur le territoire des quatre intercommunalités du territoire d'accueil du projet : communautés de communes des Portes de Meuse et du Bassin de Joinville-en-Champagne, communautés d'agglomération de Bar-le-Duc-Sud Meuse et de Saint-Dizier Der et Blaise.

Les financements publics prévisionnels mobilisés pour la réalisation de cet axe sont les suivants :

- l'ANDRA à hauteur de 198,2M€
- les 2 GIP « Objectif Meuse » et « Haute-Marne » à hauteur de 50,2M€ (33M€ et 17,2M€)
- l'Etat à hauteur de 39,7M€
- la Région Grand-Est à hauteur de 16,4M€
- les 2 Départements de Meuse et de Haute-Marne à hauteur de 15,7M€ (9,5M€ et 6,2M€)
- les Etablissements publics de coopération intercommunale à hauteur de 5,1M€
- les Fonds européens (FEDER) à hauteur de 1,6M€

Ces aménagements sont prévus en amont de l'autorisation de création. Certains d'entre eux nécessiteront au préalable une déclaration d'utilité publique. Ils permettront donc, soit de créer les conditions de la future construction du centre de stockage, soit de faciliter les déplacements et le développement économique.

Mesure 1.1 Densifier la desserte routière de proximité autour de Cigéo (12 actions)

Le territoire de projet est éloigné des axes autoroutiers. La zone de proximité est desservie par la RN 4, axe structurant du réseau routier national reliant Paris et Strasbourg. Les RN 135 et RD 966 d'une part, RN 67 et RD 960/60 d'autre part participent au maillage routier autour de Cigéo.

Les actions retenues doivent permettre, soit de réaliser les modifications de réseau routier indispensables à la construction et l'exploitation future de Cigéo, soit de sécuriser et faciliter les déplacements sur le territoire d'accueil de Cigéo. Sont ainsi améliorées les liaisons entre les différents pôles urbains ou secondaires (notamment Joinville, Ligny-en-Barrois, Saint-Dizier, Bar-le-Duc) ainsi qu'avec le réseau routier national de proximité (RN135, RN4 et RN67), ainsi que les conditions de circulation des véhicules légers et des poids lourds.

1.1.1 Déviation des sections des routes départementales RD 960 et RD 60

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement préalable et indispensable pour le projet Cigéo : il est nécessaire de dévier les sections de RD 960 (Meuse) et 60 (Haute-Marne) qui sont incluses dans le périmètre des futures installations de Cigéo, et qui traversent la future zone de la descenderie. La déviation de ces deux sections conditionnera la réalisation ultérieure des travaux de construction de Cigéo. Les sections touchées seront déclassées et une nouvelle route sera réalisée en dehors du périmètre de Cigéo, de façon à remplacer ces sections.</p> <p>La convention d'application pour la réalisation de cette action incontournable pour Cigéo, définissant les responsabilités de l'ANDRA et des deux conseils départementaux ainsi que son coût financier a été signée en octobre 2018.</p>
Maître d'ouvrage	Départements de la Meuse et de la Haute-Marne avec maîtrise d'ouvrage assurée par le Département de la Haute-Marne
Coût total	5,6M€
Plan financement	ANDRA 100 %

1.1.2 Desserte routière de la zone puits par le sud

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement préalable et indispensable pour le projet Cigéo : l'axe RD 960-RD 60 constitue l'accès principal PL et VL à la zone puits de Cigéo.</p> <p>Pour desservir la zone puits par le Sud depuis la RD 960, l'action vise à mettre en place une liaison routière vers la zone puits, à réaliser le long du tracé de la liaison inter-sites. Cette action se traduit par deux opérations :</p> <ul style="list-style-type: none">- (1) création de 3 km de voirie au Sud-Sud Est de la zone puits- (2) réalisation d'un carrefour/giratoire pour permettre l'embranchement des 3 km de voirie à la RD960. <p>L'ANDRA assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération selon des dispositions conventionnelles qui prévoient l'intégration ultérieure de cette liaison, au moment de sa mise en service, au domaine public routier du Département de la Meuse.</p>
Maître d'ouvrage	ANDRA
Coût total	6M€
Plan financement	ANDRA 100 %

1.1.3 Desserte routière de la zone puits par le nord

Descriptif	Il s'agit d'un aménagement d'accompagnement : la RD 127 constitue l'un des accès privilégiés à la zone puits de Cigéo à partir du réseau routier national (RN 135) situé en Meuse.
------------	--

	L'action vise à créer une route au gabarit VL, située au Nord - Nord-Ouest de la zone puits, de façon à relier la RD 127 à la zone puits.
Maître d'ouvrage	Département Meuse
Coût total	3 M€
Plan financement	Département Meuse 20% / GIP Objectif Meuse 80%

1.1.4 Desserte routière entre la vallée de la Saulx et la zone descendrie

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement d'accompagnement : cette action vise à faciliter la circulation des véhicules entre la vallée de la Saulx et les installations de surface (zone descendrie) par un aménagement routier qui concerne potentiellement les 2 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (1) la RD 132 qui relie Montiers-sur-Saulx à Bure, située en Meuse - (2) les sections de RD 132A, située en Meuse, et de RD 175, située en Haute-Marne, qui relie Montiers-sur-Saulx à Saudron. <p>Une étude de faisabilité doit permettre de confirmer l'option de référence, à savoir l'aménagement de la section de RD 132A ainsi que les aménagements à réaliser sur cet itinéraire. Cette option de référence permet de prendre en compte le projet de zone d'activité économique porté par les communautés de communes des Portes de Meuse et du bassin de Joinville-en-Champagne (<i>cf action 2.1.1 infra</i>).</p> <p>Le Département de la Haute-Marne s'assurera, au regard de l'option de référence retenue, de l'achèvement de l'aménagement de la section de RD175 concernée.</p>
Maître d'ouvrage	Département Meuse
Coût total	5M€ (hors achèvement section RD 175 Haute-Marne)
Plan financement	Département Meuse 20 % / GIP Objectif Meuse 80 %

1.1.5 Desserte routière entre Gondrecourt-le-Château et la zone descendrie

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement d'accompagnement : cette action vise à faciliter la circulation des véhicules entre Gondrecourt-le-Château et les installations de surface (zone descendrie) par la RD 32 (jusqu'à Luméville-en-Ornois) puis la RD 138 (entre Luméville-en-Ornois et Mandres-en-Barrois).</p> <p>Cet aménagement routier comporte deux opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (1) un aménagement de 4 kms de la RD138 - (2) le contournement de Mandres-en-Barrois par l'Ouest et son raccordement à la RD960, au regard des aménagements rendus nécessaires par le projet de zone d'activité économique de la communauté de communes des Portes de Meuse.
------------	---

	Dans l'hypothèse de la réalisation du projet de carrière de Chassey-Beaupré, dont l'exploitation pourrait bénéficier à Cigéo et à l'activité économique environnante, une étude spécifique portera sur la déviation de Luméville-en-Ornois et la mise au gabarit PL de la RD 138.
Maître d'ouvrage	Département Meuse (hors aménagements de voirie à finalité économique)
Coût total	5,5 M€
Plan financement	Département Meuse 20 % / GIP « Objectif Meuse » 80%

1.1.6 Adaptation de l'itinéraire routier (RD 60 - RD 960 - RD10) en direction et en provenance de Cigéo

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement d'accompagnement pour l'itinéraire privilégié de desserte des installations de Cigéo depuis le réseau routier national, qui est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir de la RN 67 (au niveau de Joinville) : de la RD 60 jusqu'à Saudron - à partir de la RN 4 (au niveau de Void-Vacon) : de la RD 10 jusqu'à Mauvages puis la RD 960 jusqu'à Saudron. <p>L'adaptation de cet itinéraire inclura notamment la déviation de Mauvages, le calibrage de la RD 10 et l'aménagement du carrefour RD 10 – RD 964 au niveau de Void-Vacon. Un diagnostic préalable ciblera les renforcements nécessaires pour adapter cet itinéraire à la circulation des PL. L'analyse des conditions de traversée des villages par ce diagnostic permettra, le cas échéant, de mener des aménagements spécifiques.</p> <p>Les conclusions du diagnostic pourront de déterminer les conditions d'un appui éventuel de l'ANDRA.</p>
Maître d'ouvrage	Départements Meuse et Haute-Marne
Coût total	25,7M€ (en Meuse 8,5 M€ / en Haute-Marne 17,2M€)
Plan financement	Département Meuse 20 % / GIP « Objectif Meuse » 80 % Département Haute-Marne 20 % / GIP « Haute-Marne » 80% (Appui éventuel ANDRA à l'analyse des restitutions du diagnostic préalable)

1.1.7 Aménagement de la RN 135 : déviation de Velaines et nouvel échangeur RN4-RN135 de Ligny-en-Barrois

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement d'accompagnement. Cette action vise à poursuivre l'aménagement de la RN 135 pour fluidifier un trafic dense entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois (entre 6 200 jusqu'à 14 000 véhicules/jour selon les sections dont un millier de PL), qui est appelé à supporter une augmentation progressive de circulation induite par le projet Cigéo.</p> <p>Cette action est inscrite au CPER 2015-2020 au titre des travaux. Elle se traduit par trois aménagements liés :</p>
------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - (1) la réalisation d'un nouvel échangeur entre la RN4 et la RN135 au niveau de Ligny-en-Barrois - (2) la réalisation d'une section de près de 4 km qui contourne Velaines par le Nord - (3) la création d'un giratoire au niveau de Tronville-en-Barrois pour embrancher cette nouvelle section. <p>La convention d'application financière pour sa réalisation a été signée en janvier 2018.</p> <p>Les premières opérations (fouilles archéologiques et déplacement des réseaux) débutent en 2019. Il est prévu l'achèvement des travaux en 2024.</p>
Maître d'ouvrage	Etat
Coût total	48 M€
Plan financement	Etat 27,4M€ / Région Grand Est 10,1M€ / Département Meuse 4M€ / GIP « Objectif Meuse » 5M€ / Communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud-Meuse 1,5M€

1.1.8 Amélioration des conditions de traversée de Ligny-en-Barrois

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement d'accompagnement. Cette action vise à éviter la traversée PL – VL du centre-ville de Ligny-en-Barrois, au regard d'un trafic dense en heures de pointe, estimé à 10 000 véhicules/jour (avec des pointes à 14 000 véhicules/jour) et appelé à s'intensifier avec les activités liées à Cigéo.</p> <p>Une première étude de faisabilité, commandée par le Département de la Meuse, a été réalisée en 2007 et a proposé plusieurs variantes de contournement du centre-ville de Ligny-en-Barrois.</p> <p>Le contournement du centre-ville nécessite, quelle que soit la variante retenue, le déplacement préalable de la voie ferrée 27 000. La faisabilité de cette action dépendra des conditions dans lesquelles le tracé ferroviaire pourra être déplacé dans le cadre de sa réactivation (<i>cf action 1.2.1 infra</i>).</p>
Maître d'ouvrage	Département Meuse
Coût total	5 M€ (hors coût du déplacement de la voie ferrée dans le cadre de sa réactivation <i>cf infra 1.2.1</i>)
Plan financement	Département Meuse 20% / GIP « Objectif Meuse » 80%

1.1.9 Réalisation d'une étude préalable aux confortements de l'itinéraire de transports exceptionnels

Descriptif	<p>Il s'agit de réaliser une étude permettant des aménagements d'accompagnement car le projet Cigéo sera générateur de transports exceptionnels dimensionnants. Un des premiers transports exceptionnels concerne l'acheminement des</p>
------------	--

	<p>transformateurs pour l'alimentation électrique de la zone d'implantation de Cigéo, notamment le transformateur 400kV / 90kV. Ces transformateurs doivent arriver par voie fluviale jusqu'à Houdelaincourt.</p> <p>L'étude visera à confirmer ou non une première analyse de praticabilité réalisée par RTE en 2018, entre Houdelaincourt et le lieu d'implantation des transformateurs, qui n'identifiait pas de besoin de confortement. Pour le cas où des confortements seraient nécessaires, ils seront réalisés au titre de l'action 1.1.6. (<i>cf supra</i>).</p> <p>Cette étude préalable sera initiée dès que la concertation préalable que mène RTE sur le lieu d'implantation des transformateurs aura été menée à son terme que les démarches administratives pour leur installation auront été engagées.</p>
Maître d'ouvrage	RTE
Coût total	Sera déterminé à l'issue de la concertation préalable menée par RTE sur le lieu d'implantation des transformateurs électriques
Plan financement	RTE

1.1.10 Réalisation d'un diagnostic pour l'adaptation de la RD 966 entre Ligny-en-Barrois et Houdelaincourt

Descriptif	<p>Il s'agit de réaliser un diagnostic en vue d'une action d'accompagnement. L'itinéraire Ligny-en-Barrois – Houdelaincourt par la RD 966 constitue un itinéraire structurant de desserte de Cigéo pour la circulation VL et PL, depuis la RN4 et la RN 135. Le tracé de la RD 966 s'inscrit le long d'une partie du tronçon ferré SNCF 27 000.</p> <p>Le diagnostic d'itinéraire mettra en lumière les éventuelles adaptations à réaliser sur cette portion de RD 966. Il permettra, à leur analyse, de déterminer le coût et le plan de financement de futurs travaux d'adaptation.</p>
Maître d'ouvrage	Département Meuse
Coût total	40K€
Plan financement	Département Meuse 20 % / GIP Objectif Meuse 80 %

1.1.11 Aménagement du contournement de Saint-Dizier : protections phoniques et doublement d'une section de la RN4

Descriptif	<p>Il s'agit d'une action d'accompagnement : la RN4 constitue un axe routier structurant pour le territoire, depuis Saint-Dizier (et sa jonction avec la RN67) jusqu'à Void (et sa jonction avec la RD10-RD960) via Ligny-en-Barrois (et sa jonction avec la RN 135). Le trafic recensé au niveau de Saint-Dizier (jonction avec la RN67) est de 20 000 véhicules jours dont 1/3 de PL.</p> <p>Une première tranche de travaux de terrassement, de chaussée et de construction</p>
------------	--

	<p>d'écrans acoustiques a eu lieu en 2014-2015.</p> <p>Les travaux de protection phonique complémentaire et de doublement d'une section de la RN4 d'environ 2 km sont inscrits dans le CPER 2015-2020. La pose des écrans phoniques va permettre d'améliorer la qualité de vie des riverains situés à proximité. Une mise à 2 fois 2 voies de cette portion de 2 km, sur laquelle les emprises foncières sont acquises, va améliorer la fonctionnalité de la RN4.</p>
Maître d'ouvrage	Etat
Coût total	10M€
Plan financement	Etat 5M€ / Région Grand Est 2,5M€ / GIP « Haute Marne » 1,25M€ (en cours de validation) / Autres partenaires 1,25M€

1.1.12 Aménagements de sécurisation de la RN 67 entre Semoutiers et Saint-Dizier

Descriptif	<p>Il s'agit d'une action d'accompagnement qui consiste à sécuriser l'axe RN 67 entre Saint-Dizier et Semoutiers.</p> <p>Dans le prolongement du lancement des travaux du giratoire de Semoutiers (dont la convention de financement a été signée le 18 juin 2019), le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a identifié, à partir des diagnostics d'itinéraire et de sécurité, plusieurs carrefours dont le caractère accidentogène justifie des aménagements de sécurité.</p> <p>Il s'agit notamment des carrefours de Roches/Marne, Prez/Marne, Mussey/Marne, Rouécourt, Vraincourt et Brottes. Le diagnostic conduit par le CEREMA a identifié de façon prioritaire le carrefour de Roches/Marne.</p> <p>Une opération de sécurité permettra de définir les choix techniques à retenir et procéder aux travaux. Dans le cadre de cette opération, cofinancée par les collectivités, un comité de pilotage constitué de représentants de l'État, des cofinanceurs sera constitué afin de valider les choix et les priorités techniques à retenir pour respecter le montant de l'opération et prioriser l'ordre d'intervention en phase travaux. Une première réunion de comité de pilotage s'est tenue le 23 septembre 2019 et a conclu à la priorisation donnée au carrefour de Roches/Marne.</p>
Maître d'ouvrage	Département Haute-Marne pour le giratoire de Semoutiers et le carrefour de Roches/Marne, Etat pour les 4 autres carrefours
Coût total	7,3M€ (dont 1,3M€ pour Semoutiers ; 1,7M€ pour Roches/Marne ; 4,3M€ pour les autres carrefours)
Plan financement	Etat 3,11M€ / Département Haute-Marne 1,66M€ / GIP Haute-Marne 1,185M€ / Région Grand Est 1M€ / société APRR 0,345M€

Mesure 1.2 Réactiver une liaison ferroviaire jusqu'à Cigéo (3 actions)

La décision prise par l'ANDRA de réactiver une liaison ferroviaire s'inscrit dans le cadre des conclusions du débat public de 2013. La réactivation de cette ligne permettra d'assurer, une fois la construction de Cigéo achevée, l'acheminement des colis par voie ferrée plutôt que par la route, pour éviter les ruptures de charge et réduire le trafic PL. A plus court terme, elle doit permettre d'acheminer, après la délivrance de l'autorisation de création, les matériels et matériaux nécessaires à la construction de Cigéo. Sa réalisation doit donc être anticipée.

La réactivation de cette liaison ferroviaire suppose deux actions qui sont incontournables pour la réalisation de Cigéo dès la phase des aménagements préalables :

- la remise en circulation d'une ligne ferrée existante du réseau national sous maîtrise d'ouvrage de SNCF-Réseau pour la phase d'études initiée fin 2018, depuis la gare de Nançois-Tronville jusqu'à Gondrecourt-le-Château (sur la ligne existante Paris-Vitry-le-François-Bar-le-Duc-Nancy) ;
- la création d'une installation terminale embranchée depuis Gondrecourt-le-Château jusqu'à la zone descenderie, sous maîtrise d'ouvrage de l'ANDRA.

Par ailleurs, une troisième action sera réalisée concomitamment pour permettre des réservations sur l'installation terminale embranchée en vue d'autres usages économiques de proximité qui devront être préalablement confirmés.

1.2.1 Réaménagement de la voie ferrée depuis la gare SNCF de Nançois-Tronville jusqu'à Gondrecourt-le-Château

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement préalable et indispensable pour le projet Cigéo : cette action vise à réaménager le tronçon ferré SNCF n° 27 000 (situé sur la ligne Paris-Vitry-le-François-Bar-le-Duc-Nancy) à partir de la gare de Nançois-Tronville jusqu'à Gondrecourt-le-Château.</p> <p>Il s'agit de réhabiliter une voie unique de 36 km, qui comporte 59 passages à niveau (PN), pour permettre un trafic prévisionnel réduit. La remise en service de la voie 27 000 impliquera de réduire de façon optimale le nombre des PN pour ceux dont l'utilité n'est pas avérée, soit par des suppressions « sèches », soit par des suppressions avec déport de voirie vers un autre PN de proximité.</p> <p>L'étude de faisabilité préalable au réaménagement de la voie ferrée réalisée par SNCF réseau intégrera les conditions de libération de l'emprise nécessaire pour permettre le contournement du centre-ville de Ligny-en-Barrois (<i>cf supra action 1.1.8</i>).</p>
------------	--

Maître d'ouvrage	SNCF réseau (convention ANDRA-SNCF de novembre 2018)
Coût total	70M€ en base + 20M€ d'aléas identifiés (hors remise en service des PN)
Plan financement	ANDRA 100 %

1.2.2. Construction de l'installation terminale embranchée (ITE) depuis Gondrecourt-le-Château jusqu'à la descenderie

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement préalable et indispensable pour le projet Cigéo: cette action s'inscrit dans le prolongement du réaménagement du tronçon ferré SNCF n° 27 000 (<i>cf action 1.2.1 supra</i>) et doit permettre la desserte ferroviaire de la future zone descenderie de Cigéo à partir de Gondrecourt-le-Château : il s'agit de construire une installation terminale embranchée (ITE) de 14 km (voie ferrée hors domaine public ferroviaire).</p> <p>Elle aura vocation, dans un premier temps, à permettre l'acheminement et la réception des matériels et des matériaux nécessaires à la construction de Cigéo depuis les sites des fournisseurs. Elle inclut la réalisation du terminal ferroviaire.</p>
Maître d'ouvrage	ANDRA
Coût total	55 M€
Plan financement	ANDRA 100 %

1.2.3 Réalisation des travaux de réservation sur l'installation terminale embranchée (ITE) pour permettre d'autres usages économiques

Descriptif	<p>Il s'agit d'une action d'accompagnement : cette action vise à effectuer en même temps des travaux de réservation permettant de dédier l'ITE à d'autres usages que ceux exclusivement prévus pour Cigéo (<i>cf action 1.2.2 supra</i>). Cette réservation garantit la possibilité d'un aménagement ultérieur au bénéfice de projets industriels de proximité susceptibles d'avoir recours au fret. La réalisation ultérieure de cette réservation susciterait une perturbation forte de l'exploitation si elle n'était pas réalisée concomitamment à la construction de l'ITE.</p> <p>Cette action comprend notamment les réservations nécessaires à l'intégration d'une signalisation adaptée à ces usages complémentaires (<i>cf infra action 3.1.1</i>).</p>
Maître d'ouvrage	ANDRA
Coût total	<i>Intégré dans l'action 1.2.2</i>
Plan financement	ANDRA 100 %

Mesure 1.3 Acheminer les fluides par le déploiement des réseaux (3 actions)

Le projet Cigéo nécessite de disposer d'une ressource en eau potable insuffisamment disponible à ce jour. Les travaux d'acheminement de l'eau potable, conformément aux diagnostics réalisés entre 2013 et 2016, doivent donc être réalisés avant le début de la construction de Cigéo. Ces travaux doivent permettre aussi de répondre aux besoins du territoire d'accueil dans la perspective de son développement socio-économique.

Par ailleurs, Cigéo induit une alimentation électrique dimensionnée aux enjeux du chantier et du développement économique de la zone d'hyper proximité.

Enfin, la couverture en très haut débit (par le déploiement de la fibre optique) doit être réalisée pour permettre le déroulement optimal de la construction de Cigéo, conditionner l'activité économique complémentaire, permettre le développement de services à la personne, favoriser la sédentarisation des populations.

1.3.1 Réalisation des travaux d'alimentation en eau potable

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement préalable et indispensable à la construction de Cigéo.</p> <p>Le SIAEP d'Echenay alimente en eau potable le laboratoire de recherches de l'ANDRA. Les besoins en eau vont cependant considérablement augmenter avec Cigéo. L'ANDRA estime le volume maximal d'alimentation en eau potable nécessaire pour le chantier de construction à 500m³/jour (travaux de bétonnage), une fois l'autorisation de création acquise. Ce volume devrait être ensuite de 200m³/jour à compter de la phase d'exploitation.</p> <p>Les besoins du territoire étant estimés à 900m³/jour dans la perspective d'une augmentation prévisible et progressive de l'activité, il convient dans ce cadre de restructurer le réseau d'acheminement en eau potable à partir des ressources exploitées par le SIVU du Haut-Ornain (Meuse), le SIAEP d'Echenay (Haute-Marne) et le syndicat des eaux de Thonnance-Suzannecourt (Haute-Marne).</p> <p>La restructuration devrait permettre de réduire le nombre de captages et de réaliser une interconnexion entre les réseaux.</p>
Maître d'ouvrage	SIAEP Echenay et SIVU Haut-Ornain
Coût total	9,1M€ (5,7M€ en MO SIVU Haut-Ornain [étude 2017] / 3,4M€ en MO SIAEP d'Echenay [étude 2018]).

Plan financement	Syndicats intercommunaux 20% / ANDRA 66 % / Agence de l'eau Seine-Normandie (11 ^{ème} programme d'intervention 2018-2024 : desserte des collectivités) / GIP « Haute-Marne » (taux de cofinancement à déterminer) / GIP « Objectif Meuse » 4,56M€
------------------	--

1.3.2 Alimentation électrique

Descriptif	<p>Il s'agit d'un aménagement préalable et indispensable à la construction de Cigéo. L'alimentation en énergie électrique du projet Cigéo nécessite notamment la création d'un poste principal de transformation 400 kV / 90 kV à partir de la ligne de très haute tension de proximité qui traverse d'Ouest en Est le sud meusien à hauteur de la commune de Bure.</p> <p>Outre l'alimentation électrique pour les besoins de Cigéo, qui sera assurée par des liaisons souterraines aboutissant à 2 postes de transformation (un situé sur la zone puits et un situé en zone descenderies), le futur poste principal 400 kV / 90 kV pourra permettre de raccorder de nouveaux clients industriels appelés à s'implanter pour y développer leur activité (<i>cf action 2.1.1 infra</i>).</p> <p>Le tissu économique de proximité devrait bénéficier d'une part non négligeable des travaux liés à la mise en place de cette alimentation électrique, par la décomposition du chantier de raccordements en lots permettant le soumissionnement d'entreprises locales (entre 10 % et 20 % du coût total du projet). Un Forum inter-entreprises préalable au démarrage des travaux permettra aux entreprises mandatées par RTE de rencontrer les entreprises locales environ 6 mois avant le démarrage des travaux, prévus à l'issue de la déclaration d'utilité publique au bénéfice de RTE.</p>
Maître d'ouvrage	RTE
Coût total	43M€
Plan financement	ANDRA 83 % / RTE 17 %

1.3.3 Desserte par la fibre optique

Descriptif	<p>Il s'agit d'une action d'accompagnement du projet Cigéo: cette action s'appuie sur le « Plan Losange » du Conseil régional Grand Est . Il s'agit du plan de raccordement des communes à la fibre optique, par voie de délégation de service public concessive accordée en juillet 2017. Cette initiative publique, déployée sur les territoires où l'initiative privée fait défaut, concerne, au niveau régional, 7 départements pour un coût total de près de 1,5Mds €.</p> <p>Le « Plan Losange » permet de raccorder 74 802 prises en Haute-Marne et 79 754 prises en Meuse. L'action va permettre d'achever la couverture en fibre optique des 312 communes de la zone de proximité. 132 communes de cette zone bénéficieront de ce raccordement en 2021.</p> <p>La couverture du territoire d'accueil sera achevée avant que ne débutent les travaux de construction de Cigéo.</p>
Maître d'ouvrage	Région Grand Est

Coût total	99,4M€ (pour la zone de proximité / estimation faite sur la base d'un coût de 277M€ pour la couverture des 2 départements)
Plan financement	Etat (Plan « France THD » / « Fonds national pour la société numérique ») : 4,2M€ / Feder 1,6M€ / Région Grand-Est 2,8M€ / Département Meuse 0,1M€ / Département Haute-Marne 1,1M€ [pour mémoire : 3,74M€ sur l'ensemble du département] / Intercommunalités Meuse: 1,8M€ [pour mémoire : 3,98M€ sur l'ensemble du département] / GIP « Objectif Meuse » : 1,8M€ [pour mémoire : 3,98M€ sur l'ensemble du département] / GIP « Haute-Marne » : 1M€ [pour mémoire : 3,74M€ sur l'ensemble du département] Concessionnaire : 85M€



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CIGÉO

Axe 2

Dynamiser le potentiel socio-
économique de la zone de proximité

2. DYNAMISER LE POTENTIEL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA ZONE DE PROXIMITE (20 ACTIONS)

Il s'agit, sans qu'il ne soit nécessaire d'attendre la déclaration d'utilité publique de Cigéo, de flécher au mieux les dispositifs, les ressources et les compétences institutionnelles de manière à offrir les meilleures conditions de développement économique du territoire d'accueil du projet. Le renforcement du potentiel de la zone de proximité conditionne la bonne réalisation des aménagements préalables.

Les actions prévues au titre de cet axe relèvent, pour certaines d'entre elles, des compétences ou des financements de droit commun. A ce titre, elles n'interviennent pas de façon exclusive au bénéfice du territoire d'accueil de Cigéo, constitué des communautés de communes des Portes de Meuse et du Bassin de Joinville-en-Champagne ainsi que des communautés d'agglomération de Bar-le-Duc-Sud Meuse et de Saint-Dizier Der et Blaise.

Le fléchage des compétences et des financements doit contribuer néanmoins à créer les conditions optimales de l'accueil du projet Cigéo. Une stratégie d'aménagement et de développement économique concertée, se traduisant par la mobilisation des outils et des ressources au bénéfice de la zone de proximité, et plus spécifiquement du territoire d'accueil du projet Cigéo, permettra d'atteindre cet objectif.

Les actions au titre de cet axe ont, pour certaines d'entre elles, déjà été éprouvées : par exemple les dispositifs d'embauche et d'insertion dans l'emploi. Elles se concentreront au bénéfice de Cigéo et de l'activité économique environnante. Elles doivent aussi permettre de créer les conditions d'accueil de nouvelles entreprises, par exemple dans les domaines du génie civil, de la métallurgie, des bio-ressources ou du nucléaire, sous-traitantes ou non de Cigéo. Elles ont vocation à se poursuivre après l'autorisation de création de Cigéo. Certaines d'entre elles vont alimenter la stratégie d'accompagnement industrielle voulue par l'initiative gouvernementale de soutien aux « Territoire d'industrie ».

Mesure 2.1. Créer les conditions d'un développement économique équilibré dès les aménagements préalables (3 actions)

Le territoire d'accueil de Cigéo doit pouvoir disposer, en plus d'infrastructures et de réseaux à la mesure des enjeux (*cf supra AXE 1*), d'un potentiel foncier et immobilier attractif pour les entreprises et susceptible de générer de l'activité économique. Les interventions de l'Agence « Meuse Attractivité » et de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Meuse-Haute Marne permettront d'y contribuer.

Ce développement économique doit être équilibré. Les prescriptions des documents de planification, en cours d'élaboration ou déjà réalisés, y contribuent naturellement. La structuration d'une gouvernance de territoire permettra de garantir cet équilibre. L'étude réalisée conjointement par les agences d'urbanisme et de développement des territoires AUDC et SCALEN, attendues courant 2019, permettront de proposer un cadre global pour cette gouvernance et de compléter les initiatives locales lancées depuis 2017-2018 .

2.1.1 Proposer une offre foncière et immobilière d'hyper proximité pour l'accueil des entreprises

<p>Descriptif</p>	<p>Une étude de faisabilité économique et juridique pour la réalisation d'une zone d'activité économique interdépartementale en hyper proximité de Cigéo, a été réalisée en 2018 et a permis d'identifier le montage juridique permettant la création d'un parc d'activités technologique et industriel situé sur Bure et Saudron.</p> <p>L'objectif de ce parc d'activités consiste à créer un éco-système interdépartemental concentré sur les thématiques des bio-ressources, de la métallurgie du futur.</p> <p>Cette étude permet d'envisager l'installation d'une entreprise engagée dans un partenariat de recherche et de développement avec le CEA et susceptible de s'intégrer au système d'alimentation énergétique du projet Cigéo, ainsi que l'implantation du projet Ciceron que porte le CEA (métallurgie des poudres : pôle d'innovation de compression isostatique à chaud).</p> <p>Les deux communautés de communes des Portes de Meuse et du Bassin de Joinville-en-Champagne ont engagé les démarches d'acquisition foncière des parcelles concernées par ce projet de parc d'activités.</p> <p>L'offre de foncier viabilisé et d'immobilier d'entreprise doit favoriser la constitution de réseaux d'entreprises et de filières ou spécialisations (<i>cf infra, orientations 4.1.1 et suivantes</i>). Il en est de même du projet de reconversion de la friche industrielle située sur le ressort de la commune de Tronville-en-Barrois, qu'engage la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse et qui permettra de créer un pôle de développement économique adossé au cluster EDF de Velaines.</p> <p>Ces opérations s'inscrivent dans le contexte de la nécessaire préservation des équilibres en matière d'offre foncière et immobilière sur le territoire d'accueil de Cigéo, que les documents de planification (réalisés ou en cours) sont amenés à garantir.</p> <p>Plus largement, les conclusions de l'étude réalisée conjointement par SCALEN et AUDC permettront de proposer les bases d'une gouvernance de territoire équilibré pour son aménagement et son développement économique et de compléter ces initiatives.</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Communauté de communes Portes de Meuse / Communauté de communes Bassin de Joinville-en-Champagne pour la réalisation du parc d'activités de Bure-Saudron</p> <p>Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse pour la reconversion de la friche industrielle de Tronville-en-Barrois</p>
<p>Coût total</p>	<p>Sera déterminé à l'analyse des projets</p>
<p>Plan financement</p>	<p>Communauté de commune Portes de Meuse / Communauté de communes Bassin de Joinville-en-Champagne / Communauté d'agglomération de Bar-le-</p>

2.1.2. Accompagner les entreprises dans leurs projets d'installation et de développement

<p>Descriptif</p>	<p>En complémentarité de la structuration d'une offre foncière et immobilière sur le ressort de la zone de proximité, et plus spécifiquement sur le territoire d'accueil de Cigéo, l'action consiste à créer les outils de la prospection et de l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'installation et de développement.</p> <p>Pour la Meuse, une agence d'attractivité se constitue en 2019 pour contribuer à la compétitivité économique de son périmètre d'intervention. Elle permet de mettre en commun les compétences de la Région Grand-Est et des intercommunalités, du GIP « Objectif Meuse » et de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse-Haute Marne.</p> <p>L'agence « Meuse Attractivité » est le résultat d'une réflexion menée par les structures intercommunales, le GIP « Objectif Meuse », le Département de la Meuse, la Région Grand-Est et les chambres consulaires débouchant sur l'objectif de créer une ressource mutualisée à l'échelle départementale sur toutes les problématiques de développement et d'attractivité du territoire : elle aura ainsi la charge, d'une part d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'installation et de développement (<i>« pôle développement économique »</i>), d'autre part de conduire des actions de promotion et de marketing territorial (<i>« pôle fonctionnel »</i>).</p> <p>L'agence « Meuse Attractivité » inscrira sa démarche en déclinaison des orientations du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui détermine une stratégie économique quinquennale, et dans le cadre des orientations et prescriptions des documents de planification et d'urbanisme (SCOT et PLUi). Elle pourra favoriser la structuration de filières (nucléaire, métallurgie par exemple) de façon à permettre l'émergence de pôles attractifs (<i>cf infra, action 4.1.3</i>).</p> <p>L'intervention de l'agence « Meuse Attractivité » s'inscrit dans la durée et prévoit d'ailleurs, par ses statuts, de favoriser une dynamique, non seulement départementale en créant des synergies avec le nord meusien, mais également intercommunautaire par son ouverture au nord haut-marnais.</p> <p>Pour la Haute-Marne, l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'installation est effectué dans le cadre du réseau RPI (réseau prospection implantation) qui rassemble les acteurs du développement économique (intercommunalités) et l'équipe « Haute-Marne Expansion » (5 chargés de prospection-implantation dans le cadre d'une convention triennale GIP Haute-Marne-CCIT). Ces 5 collaborateurs interviennent en conseil et en accompagnement pour la localisation, l'identification du foncier ou des locaux disponibles, le montage juridique et financier des projets économiques (90%</p>
-------------------	--

	des aides du GIP Haute-Marne sont préparées par l'intervention de Haute-Marne Expansion), l'identification des sous-traitants ou prestataires, de montage juridique ou financier.
Maître d'ouvrage	Agence « Meuse Attractivité » Agence de développement « Haute Marne Expansion »
Coût total	4,8 M€ en année pleine (1,9 M€ pour « Meuse Attractivité » / 2,9 M€ pour « Haute-Marne Expansion »)
Plan financement	Pour « Meuse Attractivité » : Région Grand-Est (0,26M€ en 2019) / Département Meuse pour le pôle « marketing territorial » (0,16M€ en 2019) / GIP « Objectif Meuse » (0,12M€ en 2019) / Intercommunalité sur la base d'une contribution annuelle (95K€ en 2019) <i>[pour mémoire, le plan de financement des 3 pôles de « Meuse Attractivité », y inclus le pôle « tourisme », est le suivant : Région Grand Est 23,4 % / Département Meuse 57,8 % / GIP « Objectif Meuse 9,6 % / Bloc intercommunal 9,2%]</i> Pour « Haute-Marne Expansion » : Chambre de commerce et d'industrie territoriale (46%) / GIP Haute-Marne (45%) / Entreprises (9%)

2.1.3 Opérer le réaménagement routier en proximité des zones d'activité économique de Saint-Dizier

Descriptif	<p>L'action consiste à réaménager la voirie desservant les zones d'activité de Saint-Dizier tout en supprimant le PN 22 classé dangereux et « prioritaire » par SNCF réseau eu égard au trafic journalier et à la hauteur maximale à respecter du fait de caténaires abaissés.</p> <p>Aujourd'hui, le franchissement du PN 22 et le passage simultané sous le pont qui supporte la RD 635 sont nécessaires pour se rendre sur les quatre zones d'activité (Trois Fontaines, Clos Saint-Jean, Tambourine, Jeanne d'Arc) et notamment à la base de maintenance « BAMAS » d'EDF.</p> <p>La circulation quotidienne de 5000 véhicules dont 350 PL en raison de l'accès direct aux 4 zones d'activité, la proximité d'un carrefour à haute densité circulaire et la hauteur maximale réduite à 3,70m (due aux caténaires abaissés et à la faible hauteur du pont qui enjambe la voie ferrée) constituent des contraintes structurelles potentiellement accidentogènes qui nécessitent (1) la suppression du PN 22, (2) le renforcement du pont de la RD 635 de façon à supporter des tonnages supérieurs à 12 tonnes, (3) le réaménagement des voiries pour rabattre les circulations de part et d'autre de la voie ferrée.</p>
Maître d'ouvrage	Département Haute-Marne pour le renforcement du pont de la RD 635 / SNCF-Réseau pour la suppression du PN 22 / Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise et Ville de Saint-Dizier pour les aménagements de voirie
Coût total	15M€ (1M€ pour la suppression du PN22, 14M€ le renforcement du pont de la RD635 et les aménagements de voirie)
Plan financement	Pour le renforcement du pont de la RD635 et les aménagements de voirie : Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise : 0,75M€ / Ville de Sant-Dizier : 0,75M€ / Autres partenaires : 12,5M€ Pour la suppression du PN : Etat (AFIT) : 0,5M€ / SNCF-R : 0,5M€

Mesure 2.2. Mobiliser les outils susceptibles d'avoir un effet levier sur l'emploi (8 actions)

Sans attendre l'autorisation de création de Cigéo, il s'agit de recenser tous les outils et dispositifs permettant des embauches dès le démarrage des chantiers liés aux aménagements préalables. Il s'agit donc de préparer dès à présent les entreprises locales à l'augmentation prévisible de l'activité économique liée à cette première phase, et de leur permettre de l'anticiper par l'embauche de publics répondant aux besoins de ces chantiers.

Dans ce cadre, les actions visent à bénéficier d'une cartographie précise des compétences métiers et des volumes en emploi nécessaires dès la phase préalable pour la réalisation de Cigéo, et d'en tirer les conséquences en matière de formation et de retour dans l'emploi des publics qui en sont éloignés.

La multiplicité des acteurs de la politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion nécessitera la tenue d'un service public de l'emploi dédié au projet Cigéo, qui s'est réuni à deux reprises en 2018, dont la composition pourra évoluer au regard des sujets traités, et qui tiendra compte des travaux pilotés par la Région Grand-Est dans le cadre du comité territorial de développement des compétences (CTDC).

2.2.1 Disposer des compétences métiers nécessaires pour Cigéo

Descriptif	<p>L'objectif de cette action consiste à s'assurer que le territoire dispose des compétences nécessaires à la réalisation de Cigéo dès la phase des aménagements préalables.</p> <p>Sa mise en place repose sur une cartographie des métiers réalisée le cabinet Katalyse (étude GPECT) puis complétée par les «Données d'entrée pour les acteurs du territoire» de l'ANDRA. La Maison de l'emploi Meusienne y contribuera. La réactualisation de cette cartographie va permettre de couvrir également les phases de construction et d'exploitation de Cigéo.</p> <p>Les fiches métiers, élaborées sur la base de cette cartographie et validées par les branches professionnelles (BTP, énergie et métallurgie), permettront de cibler les métiers et les volumes d'embauche, et identifier les besoins de formation initiale ou continue.</p> <p>L'offre de formation des établissements d'enseignement situés à Bar-le-Duc (lycée professionnel Ligier-Richier et CFA industriel) et Saint-Dizier (lycée professionnel Blaise Pascal) doit constituer le socle d'un pôle d'excellence pour les professionnels appelés à travailler pour la filière électro-nucléaire (<i>cf infra mesure 4.1</i>).</p> <p>La Région Grand-Est fera évoluer une offre de formation continue adaptée à ces besoins, qui pourront s'intégrer dans le Pacte régional d'investissement dans les</p>
------------	---

	<p>compétences 2019-2022 pour lequel la Région Grand-Est mobilise 556M€ sur 4 ans, en vue d'assurer la montée en compétences et l'orientation vers l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés.</p> <p>Il sera procédé à l'étude des conditions d'intégration du réseau des Maisons familiales rurales dans les actions de formation aux métiers de Cigéo, avec l'appui du « Centre de formation et de promotion des maisons familiales et rurales » installé sur le territoire de la communauté de communes des Portes de Meuse, à Montiers-sur-Saulx.</p> <p>La mise en œuvre de cette action correspond par ailleurs à l'enjeu de « recrutement et de formation » priorisé au titre des « Territoires d'industrie ».</p>
Maître d'ouvrage	ANDRA et Maison de l'emploi Meusienne pour la constitution des « données d'entrée » / Pôle Emploi et fédérations professionnelles (énergie, métallurgie et BTP) pour la traduction en fiches métiers / Région Grand Est pour le calibrage de l'offre de formation
Coût total	Cette action relève du cadre d'intervention de chaque partenaire
Plan financement	Sans objet

2.2.2 Pérenniser l'existence du pôle de compétences en environnement souterrain (PoCES)

Descriptif	<p>Le PoCES (« pôle de compétences en environnement souterrain ») a débuté en phase pilote à l'automne 2017 pour mettre à disposition des connaissances et des savoir-faire en environnement souterrain.</p> <p>Appuyé par des financements du GIP « Objectif Meuse », le PoCES consiste à accueillir des salariés en formation continue, dans le cadre d'un partenariat conclu entre l'ANDRA, le GIP « Objectif Meuse », la Codecom des Portes de Meuse et l'Université de Lorraine (via l'Ecole nationale supérieure des Mines de Nancy et de géologie de Nancy, qui portent le projet pédagogique).</p> <p>Le PoCES offre des formations en environnement souterrain, avec une mise en situation au sein du laboratoire. Les stagiaires sont accueillis sur le site d'Ecurey pour les cours et pour l'hébergement.</p> <p>La pérennisation de ce dispositif de formation « in situ » doit permettre d'engager des partenariats avec des entreprises ou autres acteurs intéressés à financer des actions de formation continue permettant l'immersion de leurs salariés en environnement souterrain (chantier du « Grand Paris Express », réalisation future du « Lyon-Turin »).</p> <p>Ce pôle a d'autant plus vocation à devenir un acteur incontournable pour les entreprises des métiers du « souterrain », pour les universités et les chercheurs qu'il constitue un dispositif non répliquable du fait du recours aux infrastructures de l'ANDRA.</p> <p>Au-delà de sa vocation de centre de formation, d'échanges et de retour</p>
------------	---

	d'expériences, le PoCES a vocation à être un centre de veille sur l'évolution des métiers liés aux travaux souterrains et sur les compétences requises. Le PoCES doit favoriser la constitution d'une filière en génie civil spécialisée dans les travaux souterrains (<i>cf infra orientation 4.1.1</i>)
Maître d'ouvrage	Ecole nationale supérieure des Mines de Nancy et Ecole nationale supérieure de géologie de Nancy pour la réalisation du programme pédagogique / Communauté de communes des Portes de Meuse pour la mise à disposition de l'infrastructure de formation / ANDRA pour la mise à disposition des infrastructures souterraines
Coût total	1M€ en 2019 soit 3M€ sur 3 ans
Plan financement	Pour 2019 : GIP « Objectif Meuse » 0,61M€ / Université de Lorraine 0,29M€ / ANDRA 10K€ / Communauté de communes pour la mise à disposition des locaux d'Ecurey

2.2.3 Mettre en place un service intégré de recrutement

Descriptif	<p>Cette action vise à disposer d'une offre de service dédiée au recrutement, permettant de répondre aux besoins des entreprises concernées par Cigéo dès les aménagements préalables, et de recruter les publics locaux, y inclus ceux en recherche d'emploi.</p> <p>Le service intégré de recrutement (SIR) s'appuiera sur les expériences précédemment réussies pour la construction du laboratoire de l'ANDRA et l'installation sur Commercy des entreprises Safran, Albany et Concordia. Il sera confié à Pôle Emploi qui constitue l'interlocuteur recrutement habituel pour les entreprises et accompagne les demandeurs d'emploi. Un protocole d'intervention ou une convention de coopération déterminera les modalités de travail avec le réseau des agences d'intérim.</p> <p>Le SIR aura un lieu d'implantation sur le site même du chantier, dans des locaux que l'ANDRA mettra à sa disposition. La période des aménagements préalables à la construction de Cigéo sera propice à la montée en professionnalisation de ce service intégré qui dégage les complémentarités utiles avec les autres acteurs de l'emploi (Conseils régional et départementaux, Missions locales et Cap Emploi).</p> <p>Le SIR aura également vocation à faciliter les démarches de recherche d'emploi pour les conjoints de ces salariés.</p> <p>Une fois son fonctionnement expérimenté en phase d'aménagements préalables, le SIR poursuivra naturellement son action en phase de construction de Cigéo. Il pourra le cas échéant prolonger son action en répondant aux besoins de recrutement d'autres entreprises dont EDF et Orano. Cette démarche permettra de répondre à l'enjeu du « recrutement » qu'identifie prioritairement l'initiative gouvernementale des « Territoires d'industrie ».</p>
------------	---

	Il sera envisagé de localiser le SIR à proximité du pôle d'accueil hébergement et logement (<i>cf action 2.3.3 infra</i>) pour constituer un lieu unique de services pour les entreprises du chantier (hébergements et recrutements).
Maître d'ouvrage	Pôle Emploi (coopération formalisée avec les agences d'intérim)
Coût total	0,6M€ sur 3 ans pour (1) le fonctionnement du SIR, (2) la réalisation des évaluations préalables des compétences et (3) la formation-action permettant aux acteurs institutionnels de l'insertion (missions locales, SIAE) d'appréhender les compétences détenues par leur public cible (bénéficiaires des minima sociaux et jeunes non demandeurs d'emploi et sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification)
Plan financement	Etat 100%

2.2.4 Apporter aux demandeurs d'emploi les compétences nécessaires aux besoins de Cigéo et sécuriser leur parcours pour une insertion durable

Descriptif	<p>Un des enjeux consiste à faire en sorte que Cigéo bénéficie au mieux au territoire, ce qui passe par une mobilisation de la main-d'œuvre disponible en proximité.</p> <p>Dans ce cadre, la Région Grand-Est, en sa qualité de chef de file sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, déclinera, au titre de cette action, 2 des 3 priorités de son contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Priorité « Analyser et anticiper »</i> : la Région Grand-Est mobilisera l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) pour la mise à disposition d'informations sur l'offre de formation (cartographies) mobilisable sur le territoire Grand Est. La Maison de la Région sera chargée de tenir à jour un diagnostic « emploi/formation » partagé notamment avec l'ANDRA et Pôle Emploi, en vue d'anticiper les besoins de compétences et en s'appuyant sur les fiches métiers (<i>cf supra action 2.2.1</i>). Cette mise à jour conditionne la capacité de l'appareil de formation à s'adapter au regard des spécialités « métier » recherchées, qui peuvent évoluer, et des profils des demandeurs d'emploi. Le cadre de suivi de cette priorité est le Comité Territorial de Développement des Compétences (CTDC). - <i>Priorité « Former et insérer »</i> : les conditions de réussite des actions de formation reposent sur l'articulation avec la promotion des métiers (<i>cf infra action 2.2.8</i>), le service intégré de recrutement / SIR (<i>cf supra action 2.2.3</i>) et l'implication du tissu entrepreneurial. La Région Grand-Est mettra en place les actions de formation nécessaires pour la montée en compétences des demandeurs d'emploi, en inscrivant ces actions dans le Plan Régional de formation (PRDF), le Programme régional de formation au bénéfice des salariés de l'insertion par l'activité économique (PRIAE) ou en montant également des actions spécifiques.
------------	---

	Le cadre de suivi de cette priorité est le Comité Territorial de Développement des Compétences (CTDC).
Maître d'ouvrage	Région Grand-Est (déclinaison du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et de la convention de partenariat Région / Pôle emploi)
Coût total	Cette action relève du cadre d'intervention de la Région Grand Est
Plan financement	Plan Régional de Formation des demandeurs d'emploi, élargi avec le Pacte 2019-2022 dans lequel peuvent s'inscrire des expérimentations / Fonds d'Intervention Formation Emploi (FIFE) pour des actions conjoncturelles / PRIAE / Formations Pôle emploi

2.2.5 Construire des parcours d'accompagnement renforcé pour les publics en insertion afin qu'ils bénéficient des offres d'emploi liées à Cigéo

Descriptif	<p>L'accompagnement personnalisé vise à tirer profit de l'augmentation prévisible de l'activité économique dès les aménagements préalables pour améliorer les conditions d'accompagnement renforcé des publics les plus éloignés de l'emploi et notamment les bénéficiaires des minima sociaux (près de 10 000 en Meuse et en Haute-Marne, et près de 11 500 sur le ressort de la zone de proximité, cf <i>données diagnostic INSEE janvier 2019</i>). Il s'agira de leur permettre, à l'issue d'un suivi renforcé et personnalisé d'une durée de 6 à 18 mois (outils de remobilisation et de levée des freins), de retrouver un emploi durable avec l'appui ultérieur du service de recrutement intégré (cf <i>action 2.2.3 infra</i>), du dispositif des clauses sociales (cf <i>action 2.2.6 infra</i>), de l'appui des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) déjà existants, de la mobilisation des dispositifs de formation de la région et de Pôle Emploi pour les parcours de professionnalisation et/ou qualification (en vue d'une adaptation des compétences aux besoins des entreprises).</p> <p>La réussite de cette action d'insertion durable dans l'emploi, à partir des opportunités économiques liées à Cigéo, induit le recrutement courant 2019 de 3 conseillers référents d'insertion professionnelle (en nombre équivalent pour chaque département), qui auront la responsabilité d'identifier et d'accompagner les publics cibles.</p> <p>Cette action va se poursuivre en phase de construction de Cigéo.</p>
Maître d'ouvrage	Département Meuse et Département Haute-Marne
Coût total	0,7M€ en 2019 soit 2,1M€ sur 3 ans (sur une base de 3 conseillers référents pour chaque département, soit 6 référents)
Plan financement	Fonds Social Européen 50% / Départements Meuse et Haute-Marne 50 %

2.2.6 Mettre en œuvre la clause sociale dans les marchés liés à Cigéo

<p>Descriptif</p>	<p>Cette action vise à notamment à recourir aux clauses sociales d'insertion de façon à permettre aux personnes en parcours d'insertion de bénéficier d'une partie des créations d'emplois liées à Cigéo.</p> <p>Les clauses sociales sont déjà éprouvées à travers les marchés ou partenariats passés par l'ANDRA, ou dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Leur mise en œuvre pourra se traduire par un engagement des différents maîtres d'ouvrage impliqués dans les chantiers d'aménagements préalables (ANDRA, RTE, SNCF-R notamment), par la détermination d'un pourcentage chiffré et réaliste d'emplois réservés à ces publics. Les travaux préparatoires au projet de développement du territoire ont permis de converger vers un objectif de 15 %.</p> <p>La Maison de l'emploi Meusienne aura la double mission d'accompagner, en tant que de besoin, les maîtres d'ouvrage dans la rédaction de leurs appels d'offre, ainsi que de proposer aux entreprises retenues dans ce cadre les publics bénéficiaires (demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté de recherche d'emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire) ou cibler les SIAE/ESAT susceptibles de participer aux chantiers.</p> <p>Une convention spécifique et triennale, liée à la mise en œuvre de la clause sociale, fixe le cadre unifié de la démarche de commande publique et détermine les engagements respectifs des Départements de la Meuse, de la Haute-Marne et de la Maison de l'emploi Meusienne. Un engagement contractuel complémentaire annuel précise l'engagement financier du Département de la Haute-Marne.</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Maison de l'emploi Meusienne</p>
<p>Coût total</p>	<p>0,12M€ en 2019 soit 0,36M€ sur 3 ans</p>
<p>Plan financement</p>	<p>Pour 2019 : Département de la Meuse 22K€ / Département de la Haute-Marne 15K€ / GIP « Objectif Meuse » 47K€ / Fonds social européen 19K€ / Région Grand Est 8K€ / Etat-Directe 3K€</p>

2.2.7 Accompagner les entreprises

<p>Descriptif</p>	<p>Le tissu entrepreneurial doit pouvoir satisfaire aux exigences liées aux deux spécificités de Cigéo : la construction d'une installation nucléaire de base d'une part, un chantier prévu sur environ une décennie d'autre part. Un accompagnement des entreprises doit donc être organisé dès la phase des aménagements préalables et sans attendre l'autorisation de création.</p> <p>Energic ST 52-55, reconnue « Grappe d'entreprises » par la DATAR dès 2011, a une légitimité à intervenir au bénéfice de ses 97 entreprises adhérentes des secteurs de l'industrie de la mécanique et de la métallurgie, du bâtiment et</p>
-------------------	--

	<p>travaux publics, des services, des transferts de technologie et de formation (données 2018). Energic ST 52-55 a par ailleurs noué des partenariats avec EDF, Orano, le CEA et avec l'ANDRA ou développé des actions conjointes avec le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) spécialisé dans les techniques « jet fluide et usinage » (TJFU).</p> <p>Energic ST 52-55 pourra intervenir sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) et sur les démarches de certification et de labellisation obligatoires pour pouvoir intervenir sur le chantier Cigéo.</p> <p>L'intervention des opérateurs de compétence pilotés par France Compétences permettra par ailleurs de prendre en compte la démarche de GPECT des entreprises.</p> <p>Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises relève des compétences de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse-Haute Marne au regard de sa connaissance du tissu économique local. L'encouragement à la constitution des « clubs d'entreprises » s'intègre dans la dynamique d'innovation recherchée par l'initiative gouvernementale des « Territoires d'industrie ».</p> <p>Enfin, des stratégies de regroupement (permanent ou momentané) d'entreprises pourront être poursuivies à l'occasion des commandes de prestations, sur le modèle de celles déjà réalisées au bénéfice d'EDF et d'Orano. Il pourra dans ce cadre être étudié les conditions de partage de salariés sur des fonctions et un temps de travail partagés : le dispositif de groupement d'employeurs permettra de mutualiser la ressource, par exemple sur des fonctions support : RH, comptabilité, suivi des marchés.</p>
Maître d'ouvrage	Energic ST 52/55 Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse – Haute Marne
Coût total	0,2M€ en 2019 pour Energic ST 52/55 soit 0,6M€ sur 3 ans
Plan financement	Pour 2019 : GIP « Objectif Meuse » 0,1M€ / GIP « Haute-Marne » 0,1M€ pour l'accompagnement d'Energic ST 52/55

2.2.8. Déployer une communication institutionnelle sur les métiers de la métallurgie, du BTP et sur les contenus et lieux des formations

Descriptif	<p>L'image technologique de Cigéo doit être mise à profit pour communiquer sur les compétences métiers et les filières de formation initiale et professionnelle des secteurs d'activité de la métallurgie et du BTP.</p> <p>Dans le cadre de cette démarche et forte de sa compétence en matière d'organisation d'information sur les métiers et les formations pour tous les publics, la région Grand-Est planifiera une communication ciblée avec les acteurs du territoire, les branches professionnelles concernées, les entreprises,</p>
------------	---

	<p>sur les métiers de la métallurgie et du BTP. Les membres locaux du service public régional de l'orientation (SPRO) se mobiliseront sur ces opérations coordonnées par la région Grand-Est.</p> <p>Par ailleurs, la région Grand-Est mobilisera tous ses outils pour diffuser une information complète sur les métiers et les formations : « Agenda de l'orientation » [http://agenda.lorfolio.fr/] mis à disposition pour promouvoir les différentes opérations programmées, vidéos et forums virtuels sur les métiers, outils financés et soutenus dans le cadre des COT Industries et BTP.</p> <p>Dans le cadre sa nouvelle compétence depuis septembre 2018, la région Grand Est construira avec les autorités académiques une information adaptée aux établissements scolaires : collèges, lycées (enseignement généraliste ou professionnel), centres de formation d'apprentis, Ecole de la deuxième chance. Elle permettra également la participation des établissements d'enseignement supérieur de façon à témoigner d'expériences réussies. Elle se traduira par des visites du site de l'ANDRA ou des entreprises partenaires, avec une présentation ciblée sur les métiers fortement impactés par le projet Cigéo.</p>
Maître d'ouvrage	<p>Région Grand-Est, Intercommunalités, Education nationale, Pôle Emploi, branches professionnelles (CAPEB, FFB, UIMM, FRTP)</p> <p>En déclinaison du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle / CPRDFOP)</p>
Coût total	Inclus dans le programme territorial de promotion et meilleure connaissance des métiers coordonné par la Maison de la Région de Saint-Dizier/Bar le Duc.
Plan financement	Sans objet

Mesure 2.3. Offrir un habitat de proximité et énergétiquement performant (4 actions)

Sur une zone extrêmement rurale, dont la densité démographique est d'environ 15 habitants au km², l'activité économique générée dès les chantiers préalables à la construction de Cigéo devrait impacter les besoins en logement et en hébergement.

Les « Données d'entrée pour les acteurs du territoire » réalisées par l'ANDRA en 2016 prévoient une mobilisation progressive de salariés sur le site. Le pic annuel de 2000 salariés présents sur le chantier concerne la phase de construction de Cigéo (pour les travaux à réaliser après l'autorisation de création). Le nombre de personnes mobilisées durant les aménagements préalables devrait être supérieur à 500.

Une partie des salariés mobilisés pourrait concerner des personnes extérieures au territoire. Dès lors, Cigéo constitue l'opportunité d'améliorer les conditions d'habitat sur le territoire et ainsi, dès les aménagements préalables, de favoriser l'installation de nouveaux salariés pour une période variant de quelques mois à plusieurs années. L'enjeu des interventions au titre de cette mesure consiste à développer une offre permettant de répondre au pic des besoins du territoire d'accueil de Cigéo liés à sa construction.

Les actions à réaliser s'articulent autour de deux axes :

- la mobilisation du patrimoine bâti existant
- l'amélioration de la performance énergétique.

Les actions portées s'inscrivent en cohérence avec les démarches et contractualisations déjà engagées en faveur de la revitalisation des centre-bourgs et centre-villes, avec le programme d'action « Coeur de Ville » et l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Centre-Bourg », ainsi que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) que portent les intercommunalités. Elles soutiennent la transition écologique par l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat.

La multiplicité des acteurs de la politique de l'habitat, la diversité des sources de financement mobilisables justifieront, comme pour le suivi thématique des actions dans le domaine de l'emploi-formation-insertion (*cf supra mesure 2.2.*) un comité de pilotage dédié au suivi de cette mesure.

2.3.1. Adapter l'offre d'habitat

Descriptif	<p>Cette action vise à répondre aux besoins de Cigéo et du territoire d'accueil par des interventions pertinentes et efficaces en faveur d'un habitat adapté aux besoins. Pour cela, elle nécessite de connaître l'offre et de mettre en place les démarches de planification permettant de l'adapter aux besoins.</p> <p>A court terme, cette action repose sur une étude de vacance du parc de logements autour de Cigéo avec pour double objectif (1) d'identifier les gisements d'habitat de proximité et (2) de définir les conditions de leur mobilisation et de leur mise à disposition des entreprises ou des salariés.</p> <p>Action Logement Services (ALS), qui souhaite se mobiliser pour l'accès au logement des salariés des chantiers de Cigéo (constitution du pôle d'accueil, cf action 2.3.3. <i>infra</i>), se propose de piloter et financer cette étude sur la base d'un cahier des charges partagé avec les intercommunalités porteuses d'interventions en faveur de l'habitat ainsi que l'Observatoire départemental des territoires piloté et géré par le Département de la Meuse.</p> <p>A moyen terme, cette action s'appuie sur une incitation financière complémentaire des dispositifs de droit commun, au bénéfice des intercommunalités concernées pour qu'elles se dotent de documents de planification en aménagement et habitat (SCoT, PLUi et PLH) ou les ajustent, afin de créer les conditions nécessaires au développement et à l'adaptation de l'offre. Elle vise également à inciter les collectivités à développer une politique d'intervention foncière, en s'appuyant sur les outils existants tels que l'établissement public foncier de Lorraine.</p> <p>Cette action a vocation à s'inscrire dans la durée, de façon à construire un observatoire de l'habitat et du foncier sur un périmètre cohérent avec la future gouvernance en matière d'aménagement du territoire.</p>
Maître d'ouvrage	Action Logement Services pour la réalisation de l'étude sur la vacance de proximité EPCI engagés dans une démarche de planification (SCoT, PLH, PLUi)
Coût total	0,1M€ pour l'étude sur la vacance
Plan financement	Etat : Dotation globale de décentralisation « urbanisme » / GIP « Haute-Marne » et GIP « Objectif Meuse » pour l'élaboration et révision des SCoT-PLUi-PLH (taux de cofinancement à déterminer) Action Logement Services 0,1M€

2.3.2 Proposer une offre d'hébergement de proximité

Descriptif	<p>Dès la phase des aménagements préalables à la construction de Cigéo, il est utile de disposer d'une offre d'hébergement de proximité (jusqu'à 30 minutes du chantier de Cigéo).</p> <p>Il est proposé d'encourager la constitution d'une première offre d'hébergement</p>
------------	--

	temporaire, par le soutien à des démarches permettant de mobiliser les collectivités ou les particuliers : sites d'accueil de résidences mobiles adaptés au volume des salariés et hébergement diffus dans le tissu résidentiel. Les conditions de la reconversion de ces équipements à l'issue de la phase de construction de Cigéo devront être envisagées dès leur réalisation.
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal pour la réalisation d'équipements d'accueil Bailleurs sociaux
Coût total	3M€
Plan financement	Etat (DETR 30 % en moyenne) / GIP « Objectif Meuse » / GIP « Haute-Marne »

2.3.3 Constituer un pôle d'accueil pour accompagner les salariés dans leurs démarches d'installation

Descriptif	<p>Cette action vise à faciliter l'installation des salariés et de leur famille, notamment par la mise en place d'une intermédiation destinée à aider les recherches de logement ou d'hébergement au bénéfice des salariés et leur famille intervenant pour le compte de Cigéo (accueil, information sur l'offre et sur les dispositifs d'accompagnement individuel) et à accompagner les particuliers propriétaires (gestion locative).</p> <p>La constitution d'un pôle d'accueil permet la réalisation de cette action. Le pôle d'accueil est composé d'animateurs appelés à identifier auprès des collectivités locales, acteurs économiques (y inclus les maîtres d'ouvrage de la phase chantier, réseau consulaire, notaires et agents immobiliers) les offres d'hébergement/logement et de services au regard des besoins des salariés et leur famille. Il se met en place pendant la phase des aménagements préalables de façon à pouvoir répondre à la demande générée par le flux de nouveaux salariés au moment de la construction de Cigéo. Il peut impliquer la création d'un numéro vert et d'un site internet</p> <p>La réussite du pôle d'accueil implique de connaître précisément le volume et l'état de la vacance sur le territoire d'accueil (<i>cf action 2.3.1 supra</i>). Ce pôle pourra être développé en synergie avec le service intégré de recrutement (<i>cf action 2.2.3. supra</i>) puis la conciergerie d'entreprises (<i>cf action 3.3.1. infra</i>).</p>
Maître d'ouvrage	Action Logement Services / Agence Interdépartementale d'Information sur le Logement 54/55 (ADIL)
Coût total	0,7M€ sur une durée prévisionnelle de 3 ans (0,3M€ pour la première année de constitution du pôle d'accueil) et hors travaux éventuels d'investissement
Plan financement	Etat / Département Meuse (20 % sur les éventuels travaux d'investissement) / Bloc intercommunal / Action Logement Services

2.3.4 Réhabiliter les logements avec une haute exigence de performance énergétique

<p>Descriptif</p>	<p>Cette action vise à améliorer la performance énergétique des logements (privés, sociaux, publics) dans le cadre des réhabilitations sur le bâti. Elle intègre les enjeux de revitalisation des centre-bourgs et urbains dont certains relèvent du programme « Action Coeur de Ville » (Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Joinville, Commercy pour la zone de proximité / Langres, Chaumont et Verdun hors zone de proximité).</p> <p>En ce qui concerne le parc public, la promotion des opérations d'acquisition et amélioration de logements sociaux est essentielle pour limiter l'étalement urbain et développer l'offre en centralité. EDF apportera son appui au bénéfice des logements sociaux par le biais de son dispositif « <i>bâtiment basse consommation</i> ».</p> <p>En ce qui concerne le parc privé, il s'agira d'inciter les propriétaires à rénover les habitations pour les rendre énergétiquement performantes et attractives. Le pôle d'accueil (<i>cf action 2.3.3 supra</i>) porté par Action logement services appuiera cette démarche. EDF apportera une contribution à la rénovation thermique des logements privés par le développement, en intelligence avec les fédérations du bâtiment, d'offres spécifiques et attractives (existence à date de l'offre de « rénovation basse consommation » ou prise en charge des intérêts des emprunts contractés par les particuliers).</p> <p>Action Logement Services souhaite s'impliquer dans le financement des opérations de réhabilitation du parc existant social ou privé par la mobilisation de ses outils financiers (prêts travaux, prêts à la rénovation énergétique, prêts aux bailleurs sociaux), en complément ou en substitution des autres aides mobilisables (Agence nationale de l'habitat par exemple).</p> <p>La rénovation et la mise aux normes techniques des locaux destinés à l'habitat locatif dont disposent les communes et les intercommunalités est également programmée au titre de cette action et pourra bénéficier des crédits de la DETR (avec un taux de cofinancement préférentiel pour l'utilisation de matériaux biosourcés).</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Action logement services pour l'accompagnement des propriétaires privés Collectivités territoriales au regard de leurs compétences en matière de politique du logement Bailleurs sociaux</p>
<p>Coût total</p>	<p>11,4M€ (7,2M€ pour l'intervention sur le parc public et 4,2M€ pour l'intervention sur le parc privé)</p>
<p>Plan financement</p>	<p>Bloc intercommunal / Etat (dans le cadre des dotations régionales) / Région Grand Est (programme « Climaxion » pour l'aide à la transition énergétique publique) / Départements / GIP « Haute Marne » / GIP « Objectif Meuse » sur le parc public sous réserve de confirmation / EDF / Action logement services / ANAH</p>

Mesure 2.4. Réinvestir l'accompagnement des populations (5 actions)

Cigéo constitue une opportunité pour le territoire d'inverser sa tendance à la baisse démographique. La reconquête des territoires par les services à la population répond à cet objectif. Il s'agit donc, dès la phase des aménagements préalables à la construction de Cigéo, d'offrir une gamme et un niveau de services attractifs, en matière d'offre de soins, de garde d'enfants en bas âge ou scolaire et péri-scolaire, d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Le projet « E Meuse Santé » relève de cette mesure : il vise à améliorer l'accès aux soins de tous en milieu rural grâce à l'innovation numérique. Il est retenu au titre de l'appel à projets « Territoire d'innovation de grande ambition (TIGA) ».

Les financements de droit commun de l'État (DETR, FNADT notamment) viennent abonder les actions relevant de cette mesure, au regard de leur éligibilité et de leur taux d'intervention, ainsi que des disponibilités en crédits budgétaires.

2.4.1 Mise en place d'une offre de santé pluridisciplinaire sur la zone de proximité

Descriptif	<p>La démographie médicale constitue une préoccupation réelle, au regard d'un taux de médecins généralistes et spécialistes inférieur à la moyenne nationale : 49 spécialistes pour 100 000 habitants en Meuse contre 94 au niveau national). Cette action vise donc à poursuivre le maillage des maisons de santé en zone de proximité, afin de mettre en cohérence l'offre de santé avec la population pressentie dans le cadre du projet.</p> <p>Plusieurs maisons de santé ont été créées au cours des dernières années à Dammarie-sur-Saulx, L'Isle-en-Rigault, Ancerville, Cousances-les-Forges, Gondrecourt-le-Château (avec une annexe à Tréveray) et Vaucouleurs. Des professionnels du secteur se coordonnent en « comités territoriaux professionnels de santé » (CTPS) de façon à poursuivre le maillage de l'offre de santé.</p> <p>Dans un souci d'amélioration de l'accès aux soins et de création d'un réseau de soins polyvalents de proximité, l'action intègre les projets communautaires suivants, sous réserve de validation préalable par l'agence régionale de santé du Grand-Est:</p> <ul style="list-style-type: none">- la mise en réseau des MSP existantes sur le ressort de la Communauté de communes des Portes de Meuse (<i>cf supra</i>)- l'ouverture de nouvelles MSP sur le ressort de l'agglomération de Bar-le-Duc (Ligny-en-Barrois, Tronville-en-Barrois, Bar-le-Duc « côte Sainte-Catherine », Bar-le-Duc « centre-ville », Bar-le-Duc « ville haute », Fains-Véel)- la création d'une maison des internes sur Bar-le-Duc « côte Sainte-Catherine »- la réalisation de MSP sur le ressort de la Communauté de communes du bassin de Joinville-en-Champagne (Joinville) et de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise (Wassy, Saint-Dizier « centre-ville », Eclaron)- l'ouverture de 3 cabinets de télé-médecine sur le ressort de la communauté
------------	---

	professionnelle de territoire de santé (CPTS) de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise. Enfin, la dynamique de conclusion des contrats locaux de santé est poursuivie sous la maîtrise d'ouvrage des directions territoriales des agences de santé.
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal
Coût total	18M€ (sous réserve de confirmation)
Plan financement	Bloc intercommunal 20 % / Etat (DETR-FNADT) 30 % en moyenne / GIP « Objectif Meuse » (taux de cofinancement en fonction du projet) / Département Meuse (56K€ par projet) / GIP « Haute-Marne » (1,1M€ pour MSP Joinville et 0,75M€ pour MSP Wassy) / Département Haute-Marne 20 % (MSP de Wassy), Région Grand-Est (150K€ par projet)

2.4.2. Innover avec E Meuse Santé

Description	<p>Le Département de la Meuse a répondu en septembre 2017 à l'appel à manifestation d'intérêt « territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA) organisé dans le cadre du programme d'investissement d'avenir entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations, par le dépôt du projet pilote « E Meuse santé » . Ce projet a été retenu en septembre 2019 au titre de cet appel à projets.</p> <p>Ce projet engage aujourd'hui 51 partenaires autour de l'innovation dans le domaine de la santé. Il est issu d'une première initiative du CEA, partenaire historique de ce projet, dans le cadre de sa mobilisation pour le développement du territoire. L'action de Pulsy (groupement régional d'appui au développement de la E-Santé) aux côtés de l'Agence régionale de santé Grand-Est a été un facteur déterminant dans sa sélection.</p> <p>« E Meuse Santé » permet de réinvestir les services de proximité. Il consiste à répondre aux enjeux d'accès aux soins, au bénéfice d'une population rurale qui subit les conséquences de la raréfaction médicale.</p> <p>« E Meuse Santé » permet de déployer une offre de télémédecine de proximité. Il transforme les usages et les pratiques médicales par l'apport d'infrastructures et de services numériques innovants. Il améliore les prises en charge par l'intégration des technologies du numérique (télé-consultations et télé-expertise, télé-surveillance et produits connectés). Il optimise ainsi les parcours de prise en charge médicaux et médico-sociaux et complète utilement l'infrastructure en maisons de santé pluridisciplinaires (<i>cf supra action 2.4.1</i>).</p> <p>« E-Meuse Santé » a pour ambition de constituer une approche innovante et répliquable sur d'autres territoires ayant les mêmes caractéristiques démographiques : le Département de la Haute-Marne est associé pour participer au déploiement de ce projet innovant sur son territoire, sans préjudice d'une extension au bénéfice du territoire meurthe-et-mosellan.</p>
Maître d'ouvrage	Les partenaires suivants seront réunis au sein d'un consortium à créer pour sa réalisation : Région Grand-Est / Département de la Meuse / Département de la Haute-Marne / Département de Meurthe-et-Moselle / Agence régionale de santé

	Grand Est-Assurance-maladie-Pulsy / CEA / Université de Lorraine / Conseil de l'ordre des médecins
Coût total	88M€ (<i>sous réserve de notification du montant qui sera octroyé au titre de l'enveloppe Etat/Territoires d'Innovation et des montants qui seront octroyés par les autres financeurs</i>)
Plan financement	52M€ d'investissements recherchés par les entreprises 26M€ de subvention et participation (36 % Etat / Territoires d'innovation (<i>sous réserve de notification du montant</i>) / 17 % Départements / 6 % Région Grand-Est / 6 % Agence régionale de santé Grand-Est / 11 % GIP « Objectif Meuse » et « Haute-Marne » / 11 % Feder / 13 % entreprises) 10M€ (Fonds d'investissement e-santé Grand-Est)

2.4.3 Mettre en place un système d'observation de l'état de la santé et garantir un degré élevé de protection sanitaire

Descriptif	<p>C'est une priorité de l'État que de prévoir une surveillance sanitaire au bénéfice des populations résidant à proximité de Cigéo. Dans ce cadre, il importe de créer les conditions d'un suivi sanitaire à long terme de la population, en commençant par l'élaboration d'un « état sanitaire de référence ».</p> <p>Les travaux relatifs à cette action seront développés sous maîtrise d'ouvrage du « Comité local d'information et de suivi du laboratoire de Bure » (CLIS). Cette démarche partenariale associe, outre le CLIS en tant que maître d'ouvrage, l'Etat, Santé Publique France, l'IRSN, l'Observatoire régional de santé, ainsi que l'INSEE. Le CLIS réalisera un cahier des charges pour identifier le partage des missions et la méthodologie de travail (identification des bases de données anonymisées pour l'étude, détermination des périmètres géographiques pour le suivi des données sanitaires).</p> <p>Au regard de la faible densité démographique autour de Cigéo, la méthodologie d'observation de la santé consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter les données sanitaires, démographiques et socio-économiques dans les communes comprises dans 2 rayons de 25 km et de 50 km autour du projet, en exploitant notamment les données du Système national des données de santé (SNDS) sur un grand nombre de pathologies et en les comparant dans le temps et dans l'espace avec les périmètres de droits communs tels le national, la région, le département, voire d'autres périmètres présentant les mêmes caractéristiques ; - réaliser une enquête de « santé perçue » sur ces 2 périmètres qui se fonde sur une méthodologie déployée dans le cadre du 3ème Programme régional santé environnement (PRSE). <p>L'état de référence portera sur les données 2010-2014. La collecte des données et leur exploitation seront confiées à Santé Publique France et à l'Observatoire régional de santé. La restitution de l'état sanitaire de référence devrait intervenir au printemps 2020. Cet état sanitaire sera renouvelé périodiquement (tous les 5 ans) pour observer les tendances.</p>
------------	--

	Tant dans le cadre des activités d'information du CLIS qu'au titre des missions de l'État et de ses agences, ces études sont destinées à informer le public et permettre de prendre toutes les mesures adaptées de protection sanitaire.
Maître d'ouvrage	Comité local d'information et de suivi du laboratoire de Bure
Coût total	0,1M€ pour la réalisation de l'état sanitaire de référence
Plan financement	Etat / Agence régionale de santé Grand Est 80% / CLIS : 20%

2.4.4 Offrir des équipements scolaires ou périscolaires et de garde de la petite enfance

Descriptif	<p>Cette action vise à offrir des équipements scolaires avec notamment des services périscolaires (cantines et garderies), ainsi que des solutions d'accueil et de garde de la petite enfance adaptées (temps de travail, âge des enfants).</p> <p>Dans le domaine scolaire ou péri-scolaire, les 5 opérations identifiées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction de 3 groupes scolaires (classes et services administratifs/logistiques) sur la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne - reconstruction du groupe scolaire Langevin-Wallon sur la communauté d'agglomération de Saint-Dizier - rénovation de l'école primaire de Gondrecourt-le-Château sur la communauté de communes des Portes de Meuse - construction d'une école sur Bar-le-Duc « quartier Saint-Jean », bénéficiant d'un plateau technique pour l'accueil des enfants en situation de handicap - réhabilitation ou reconstruction des autres sites scolaires sur Bar-le-Duc <p>En matière de prise en charge de la petite enfance, les 4 opérations identifiées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une structure d'accueil de la petite enfance à Vaucouleurs (sur la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs - création d'une micro-crèche à Demange-Baudignécourt (sur la communauté de communes des Portes de Meuse) - reprise en gestion directe des crèches associatives ou gérées par la caisse d'allocations familiales par la communauté d'agglomération de Saint-Dizier - réorganisation du réseau des assistantes maternelles agréées par la communauté d'agglomération de Saint-Dizier
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal
Coût total	28M€
Plan financement	Bloc intercommunal 20% / Etat / DETR (30 % en moyenne) / DSIL pour les équipements scolaires (30 % en moyenne) / GIP « Objectif Meuse » (taux de cofinancement à déterminer), GIP « Haute-Marne » (taux de cofinancement à déterminer / 6,4M€ pour les 3 groupes scolaires de Joinville)

2.4.5 Calibrer l'offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs

<p>Descriptif</p>	<p>Cette action vise à développer et structurer une offre de services en matières d'infrastructures de loisirs et sportifs, par des investissements dimensionnés et cohérents au regard des prévisions de croissance démographique.</p> <p>La communauté d'agglomération de Bar-le-Duc objectivera ses équipements par la réalisation en 2019 d'un schéma communautaire du sport pour l'objectivation des travaux de rénovation et mise aux normes, de spécialisation de certains équipements, de construction éventuelle de nouveaux équipements. D'ores et déjà, la priorité est donnée aux équipements sportifs dont le rayonnement dépasse les limites communautaires (construction d'un hall bouliste, requalification des gymnases Bradfer de Bar-le-Duc et Vernet de Ligny-en-Barrois) ou dont la localisation se situe en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.</p> <p>La communauté de communes des Portes de Meuse porte le projet de construction d'un gymnase à Hironville et d'un bassin d'eau vive à Ancerville.</p> <p>La communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise est maître d'ouvrage pour l'extension et la rénovation du centre nautique de Saint-Dizier, la requalification d'une friche commerciale en complexe sportif, le développement et l'amélioration des prestations qu'offre le stade Jacquin (création d'une piste d'athlétisme couverte, rénovation des aires de saut, terrains dédiés au football et au football américain, réhabilitation des vestiaires et des tribunes) avec la création à terme, sur ce site, d'une salle pour les compétitions sportives nationales et internationales.</p> <p>La communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne est maître d'ouvrage pour la réalisation d'un complexe sportif et nautique.</p> <p>Concernant les équipements culturels, la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse porte le projet de requalification des bâtiments accueillant le Musée Barrois et la Médiathèque Jean Jeukens.</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Bloc intercommunal</p>
<p>Coût total</p>	<p>62,4M€ (Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise : 13,6M€ / Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne : 14M€ / Communauté de communes des Portes de Meuse : 6,3M€ / Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse : 28,5M€)</p>
<p>Plan financement</p>	<p>Bloc intercommunal 20% / Etat (DETR 20 % a minima) / GIP « Objectif Meuse » (sous réserve de confirmation) / GIP « Haute-Marne » (30% pour le projet porté par la CA de Saint-Dizier Der et Blaise ; 50 % pour le projet porté par la Codecom du Bassin de Joinville en Champagne) / Département de Haute-Marne (14 % pour le projet porté par la Codecom du Bassin de Joinville en Champagne)</p>

**PROJET DE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE
CIGEO**

**Orientations des
axes 3 et 4**

3. Renforcer l'attractivité de la Meuse et de la Haute-Marne par des mesures d'aménagement structurantes

4. Pérenniser l'excellence économique et environnementale de la Meuse et de la Haute-Marne

3. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA MEUSE ET DE LA HAUTE-MARNE PAR DES MESURES D'AMENAGEMENT STRUCTURANTES (13 ORIENTATIONS)

Mesure 3.1. Permettre le développement d'alternatives au tout routier pour les déplacements et le fret (4 orientations)

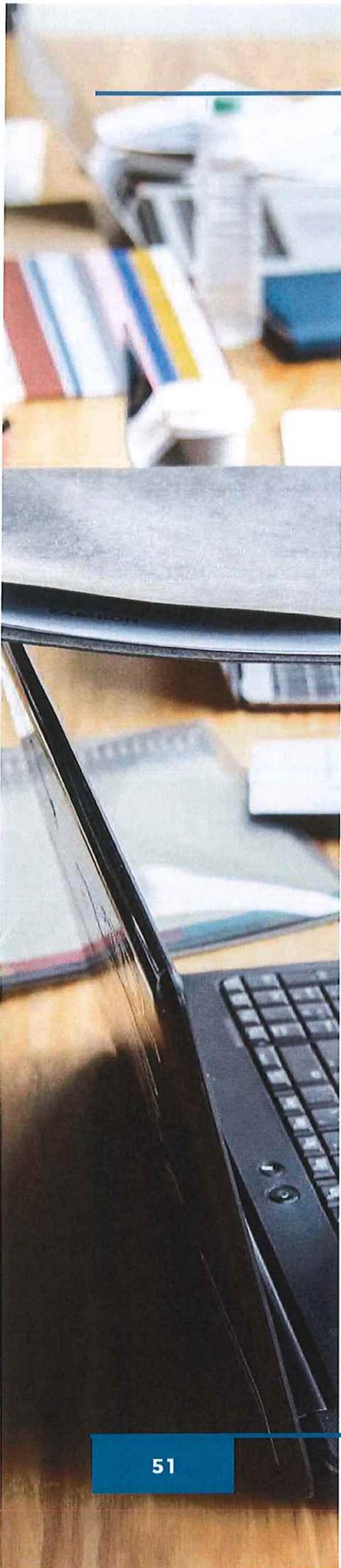
- 3.1.1 Favoriser le développement de zones d'activité bénéficiant d'une desserte multimodale
- 3.1.2 S'appuyer sur la gare Meuse TGV pour le développement d'activités
- 3.1.3 Organiser et faciliter les déplacements professionnels ou domicile-services
- 3.1.4 Amplifier le recours à la mobilité électrique

Mesure 3.2. Sécuriser et améliorer les itinéraires de transport (6 orientations)

- 3.2.1 Analyser et améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur le réseau routier national
- 3.2.2 Aménagements de la RD 9
- 3.2.3 Aménagements de la RD 151
- 3.2.4 Réalisation de diagnostics d'itinéraire et de sécurité complémentaires
- 3.2.5 Etudes et acquisitions foncières pour le contournement de Langres par la RN 19
- 3.2.6 Facilitation des déplacements Nord-Sud en Meuse

Mesure 3.3. Compléter progressivement la gamme des services à la population (3 orientations)

- 3.3.1 Création de conciergeries d'entreprises
- 3.3.2 Equipements éducatifs, sociaux, culturels, sportifs et touristiques
- 3.3.3 Equipements commerciaux et de déplacement



Sommaire

4. PERENNISER L'EXCELLENCE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA MEUSE ET DE LA HAUTE-MARNE (13 ORIENTATIONS)

Mesure 4.1. Faire émerger des filières économiques d'excellence (6 orientations)

- 4.1.1 Permettre l'émergence d'une filière du génie civil spécialisée dans les travaux souterrains
- 4.1.2 Créer un cluster du nucléaire
- 4.1.3 Renouer avec la filière métallurgique par des programmes de recherche et développement
- 4.1.4 Accompagner la transition agricole-sylvicole à partir des opportunités qu'induit le projet Cigéo
- 4.1.5 Valoriser les productions agricoles et forestières
- 4.1.6 Mettre en place une gestion durable de la ressource forestière

Mesure 4.2 Valoriser les paysages et le patrimoine naturel (3 orientations)

- 4.2.1 Connaître et préserver le patrimoine géologique
- 4.2.2 Améliorer l'état des cours d'eau et des zones humides et accompagner le développement de la petite hydroélectricité
- 4.2.3 Traduire la stratégie paysagère à travers les plans de paysage triennaux

Mesure 4.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti (2 orientations)

- 4.3.1 Valoriser les sites emblématiques et leur périphérie
- 4.3.2 Valoriser le patrimoine bâti agricole et favoriser son intégration paysagère

Mesure 4.4. Faire émerger des centres de diffusion de la connaissance scientifique (2 orientations)

- 4.4.1 Création d'un centre de diffusion de la connaissance liée aux activités de l'ANDRA
- 4.4.2 Création d'un centre de la culture scientifique et technique dans la continuité de l'aménagement du collège Gilles de Trèves



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CIGÉO

Axe 3

Renforcer l'attractivité de la Meuse
et de la Haute-Marne par des
mesures d'aménagement
structurantes

3. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA MEUSE ET DE LA HAUTE-MARNE PAR DES MESURES D'AMENAGEMENT STRUCTURANTES (13 ORIENTATIONS)

La construction de Cigéo, à compter de l'autorisation de création, va nécessiter, eu égard aux retombées socio-économiques positives pour les deux départements (attractivité territoriale renforcée, forte augmentation de l'activité économique, installation de populations) des investissements complémentaires structurants.

Les orientations prévues au titre de cet axe constituent, à la date de signature du PDT, les priorités d'intervention qui ont émergé des réflexions partenariales conduites depuis juillet 2016, et pour lesquelles un approfondissement de leur mise en œuvre doit être poursuivi. Elles pourront intégrer le périmètre d'une contractualisation ultérieure sous réserve de leur soutenabilité budgétaire. Certaines des actions pourront être proposées à la programmation d'un prochain CPER.

L'échéance pour cette seconde étape de la contractualisation sera fixé par le CHN.

Mesure 3.1. Permettre le développement d'alternatives au tout routier pour les déplacements et le fret (4 orientations)

Afin de favoriser le développement des deux départements, il est nécessaire d'améliorer la connexion entre les différents espaces économiques, les lieux de vie ou de consommation et les espaces de travail. Cela ne passe pas uniquement par la densification du maillage routier ou les investissements destinés à fluidifier les trafics, mais également par le recours à d'autres modes de déplacement.

Dans ce cadre, il s'agira de permettre le développement de zones d'activités mieux desservies par une offre de transport multimodale. Il s'agira également d'installer une offre de transport permettant de faciliter les déplacements quotidiens.

Une démarche environnementalement vertueuse, visant à réduire la part des émissions de gaz à effet de serre, justifie que soit facilité l'usage de véhicules et de moyens de transport collectifs propres.

3.1.1 Favoriser le développement de zones d'activité bénéficiant d'une desserte multimodale

Descriptif	Dans le prolongement de l'opération de réaménagement de la voie ferrée nécessaire à l'acheminement des matériels et matériaux nécessaires à la construction de Cigéo (<i>cf action 1.2.1 supra</i>), il s'agit de permettre une circulation quotidienne au-delà de 8 trains de fret sur cette voie unique par la réalisation de travaux de signalisation correspondant à la mise en place d'une commande centralisée de voie banalisée. Il est rappelé que les seuls besoins de Cigéo, que ce soit en approvisionnement
------------	--

	<p>de matériaux ou en transports de déchets, resteront toujours inférieurs à ce seuil de 8 trains par jour. Aussi, les études et les travaux permettant d'aller au-delà de cette capacité pourraient être envisagés en fonction des besoins économiques supplémentaires.</p> <p>Par ailleurs, l'opportunité de développement de zones d'activité bénéficiant d'une desserte fluviale pourra être étudiée.</p>
Maître d'ouvrage	SNCF réseau
Coût total	Renforcement des capacités de la voie 027000 : 20 M€ (2 M€ pour la phase études et 18 M€ pour les travaux)
Plan financement	À déterminer avec les futurs acteurs économiques locaux (dès que la fréquence quotidienne sera supérieure à 8 trains)

3.1.2 S'appuyer sur la gare Meuse TGV pour le développement d'activités

Descriptif	<p>La gare Meuse TGV constitue un atout important en reliant le territoire en 1 h à Paris et l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle, en 50 minutes à Strasbourg capitale européenne et de région. Elle représente donc une opportunité de désenclavement et ses dessertes devront donc être développées.</p> <p>Le Centre d'affaires « Coeur de Meuse », construit par la Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse-Haute Marne dans le cadre de l'aménagement de la zone d'intérêt départementale « Meuse TGV », offre des espaces de bureau, de réunion et co-working à des entreprises. L'ANDRA utilise une partie des espaces créés pour répondre à ses besoins.</p> <p>De fait, la gare TGV et sa zone d'activités constituent un équipement structurant pour le territoire.</p> <p>Ses confortement et développement s'inscriront dans un schéma directeur global afin d'en faire un pôle multi-services, ce qui offre deux opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer de l'activité économique : faire vivre et renforcer les aménagements périphériques tels que le Centre d'Affaires « Coeur de Meuse », par des démarches de marketing territorial permettant l'implantation d'entreprises et le développement de services aux entreprises et leurs salariés (points de restauration et commerces) - réduire le recours au véhicule individuel: mettre en œuvre une offre multi-modale permettant d'interconnecter la gare (bornes électriques, nouvelles mobilités, taxis, transports collectifs, mise à disposition de véhicules en location)
Maître d'ouvrage	Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse - Haute Marne Agence « Meuse Attractivité »
Coût total	A déterminer
Plan financement	A déterminer

3.1.3 Organiser et faciliter les déplacements professionnels ou domicile-services

Descriptif	<p>Il s'agit de renforcer l'accessibilité aux différents sites d'activités économiques, en offrant des alternatives à l'utilisation du véhicule individuel: facilitation de l'intermodalité, développement de nouvelles mobilités.</p> <p>Afin de permettre la mise en place de ces différents services, un plan de déplacement d'entreprise, porté par l'ANDRA et articulé avec un plan de déplacement inter-entreprises (que porterait l'association inter-entreprise) seront réalisés. Une étude préalable à la définition de ce plan sera engagée.</p> <p>En complément de ces démarches, les collectivités et autorités organisatrices des transports s'engageront à mener des démarches facilitant les déplacements quotidiens.</p>
Maître d'ouvrage	ANDRA
Coût total	A déterminer
Plan financement	ANDRA

3.1.4 Amplifier le recours à la mobilité électrique

Descriptif	<p>L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre justifie l'amplification du recours à la mobilité électrique et constitue une perspective adaptée aux besoins du territoire.</p> <p>Cette orientation s'inscrit dans le prolongement de l'action en cours de réalisation par les deux syndicats départementaux compétents en matière de déploiement des « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques » (IRVE), avec le concours d'EDF qui a apporté son expertise technique et a également pris en charge l'étude de définition des besoins en 2016.</p> <p>L'action en cours, qui pourrait trouver un prolongement, consiste à implanter 74 bornes électriques sur les deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne (44 bornes en Meuse et 30 bornes en Haute-Marne) : pas seulement autour de Cigéo et des zones économiques périphériques, mais également à proximité d'autres lieux d'activité professionnelle (y inclus les gares TER/TGV/Meuse TGV), en centre bourgs et en zones touristiques.</p>
Maître d'ouvrage	Syndicat départemental des énergies de la Meuse (FUCLEM) pour la Meuse et Syndicat départemental Energie et Déchets (SDED) pour la Haute-Marne
Coût total	1 M€ (estimation 2019) : 0,5M€ en Meuse et 0,5M€ en Haute-Marne, incluant les travaux de pose des bornes de recharge, le raccordement électrique et la maintenance sur 3 ans
Plan financement	Pour la Meuse : ADEME 183 K€, Etat/FNADT 152 K€, FUCLEM 165K€ Pour la Haute-Marne : SDED 250K€, communes bénéficiaires et GIP « Haute-Marne » 250K€

Mesure 3.2. Sécuriser et améliorer les itinéraires de transport (6 orientations)

La densité du maillage routier constitue un élément impactant pour le développement de l'activité économique et les conditions de vie des populations.

Dans le prolongement des actions de densification et de sécurisation du réseau routier lancées en phase d'aménagements préalables, les orientations inscrites au titre de cette mesure répondent à deux objectifs :

- poursuivre l'amélioration de la desserte de Cigéo depuis les pôles urbains ou secondaires et les zones d'activité existantes ou en devenir,
- sécuriser et améliorer les conditions de circulation et éviter que l'augmentation de trafic ne crée des points de saturation ou ne génère des accidents.

3.2.1 Analyser et améliorer les conditions de circulation et de sécurité sur le réseau routier national

Descriptif	<p>Il s'agit de déterminer les aménagements supplémentaires du réseau routier national nécessaires pour assurer des conditions de circulation satisfaisantes.</p> <p>Les diagnostics conduits par le CEREMA permettraient de cibler des aménagements de tronçons complémentaires de ceux qui sont programmés au titre de l'axe 1 du PDT, sur la RN67, sur la RN 19 entre Rolampont et Fayl-Billot et sur la RN 135 entre Bar-le-Duc et la déviation de Velaines (<i>cf supra action 1.1.7</i>), incluant le contournement de Tronville-en-Barrois</p> <p>Les aménagements proposés dans le cadre de ces diagnostics pourront relever du CPER ou de financements nationaux SURE selon les priorités de sécurisation du réseau établies par la DIR Est.</p>
Maître d'ouvrage	Etat
Coût total	À déterminer au regard des aménagements qui seront programmés en comité de pilotage du réseau routier national
Plan financement	A déterminer

3.2.2 Aménagements de la RD 9

Descriptif	La RD 9 permet de relier Cigéo depuis la RN 67. L'aménagement de la portion de RD9 entre Chevillon et la limite départementale permettra d'améliorer, en Haute-Marne, les conditions de déplacement domicile-travail entre la vallée de la Marne et Cigéo. Son prolongement en Meuse serait également à étudier, en complément des aménagements déjà réalisés (<i>cf supra action 1.1.4</i>).
Maître d'ouvrage	Département de la Haute-Marne / Département de la Meuse
Coût total	Pour la Haute-Marne : 2,3M€ (estimation 2019 sous réserve des études d'avant-projet)
Plan financement	GIP « Haute-Marne » / Département Haute-Marne

3.2.3 Aménagements de la RD 151

Descriptif	L'objectif de ce projet consiste à améliorer les conditions de déplacement domicile-travail, en priorisant la section de RD 151 comprise entre Germay et la RD 60, d'une distance de près de 10 km, sans préjudice d'autres aménagements éventuels.
Maître d'ouvrage	Département Haute-Marne
Coût total	2,8M€ (estimation 2019 sous réserve des études d'avant-projet)
Plan financement	GIP « Haute-Marne » 80 % / Département Haute-Marne 20 %

3.2.4 Réalisation de diagnostics d'itinéraire et de sécurité complémentaires

Descriptif	<p>Plusieurs itinéraires peuvent être potentiellement ciblés pour les déplacements domicile-travail depuis les pôles urbains, secondaires ou d'appui des deux départements.</p> <p>Sur ces itinéraires non encore ciblés par une action, une augmentation de trafic quotidien liée à Cigéo et plus largement à l'accroissement de l'activité économique est envisageable.</p> <p>Sans préjudice de la confirmation et de l'objectivation de ce constat, le principe de programmer des diagnostics supplémentaires est arrêtée au titre de cette action.</p>
Maître d'ouvrage	Gestionnaires de voirie
Coût total	A déterminer
Plan financement	A déterminer

3.2.5. Etudes et acquisitions foncières pour le contournement de Langres par la RN 19

Descriptif	Le projet de contournement de Langres fait suite à l'abandon du projet autoroutier entre Langres et Vesoul. Dans ce cadre, il s'agirait, après avoir diligenté les études sur le contournement de Langres et programmé les acquisitions foncières qui en découlent (lancées à compter du rendu des travaux en cours au sein du conseil d'orientation des infrastructures, concernant la liaison Langres-Vesoul), de proposer les travaux en découlant.
Maître d'ouvrage	Etat
Coût total	5 M€
Plan financement	Etat 60 % / Région Grand-Est / Département Haute-Marne

3.2.6 Facilitation des déplacements Nord - Sud en Meuse

Descriptif	<p>Le projet de contournement Est de Verdun consiste à réaliser 3,5 km de route, depuis la RD 603 jusqu'au giratoire de l'Europe (sur les emprises des communes de Verdun, Belrupt et Haudainville), pour permettre le rabattement du secteur Nord-Est du département vers la gare Meuse TGV. Ce projet permettra de générer des gains de temps pour les transports routiers et l'économie locale, de dévier la circulation des PL de la partie Nord Est de l'agglomération de Verdun vers le sud du département.</p> <p>Cette route devrait accueillir environ 10 000 véhicules par jour.</p> <p>Les études techniques et les acquisitions foncières préalables sont inscrites à l'avenant du CPER 2015-2020 (une des 3 opérations sur le Grand-Est, pour un montant de 2,5M€). Les travaux qui en découleront pourraient faire l'objet d'une contractualisation.</p> <p>Un axe routier rapide Nord-Sud pour le développement du département reste une condition essentielle notamment pour que les opérateurs économiques du nord meusien puissent participer au projet Cigéo.</p>
Maître d'ouvrage	Département de la Meuse
Coût total	11M€ (estimation 2019 sous réserve des études d'avant-projet complémentaires).
Plan financement	A déterminer

Mesure 3.3. Compléter progressivement la gamme des services à la population (3 orientations)

La couverture territoriale en services à la population sera densifiée conformément aux orientations des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, afin d'aboutir à une offre de services cohérente et complémentaire des actions qui auront été engagées dès la phase des aménagements préalables (*cf supra mesures 2.3. et 2.4*). En particulier, des projets éducatifs (écoles et centre de formation) sur les deux géographies départementales auront vocation à être portés dans le PDT.

Il s'agit de projets portés essentiellement par des maîtrises d'ouvrage publiques, correspondant à des besoins d'équipements objectivés à l'analyse des évolutions démographiques et des perspectives de développement économique. Un soutien marqué sera apporté aux projets à performance énergétique élevée, dans le cadre d'une politique publique de maîtrise de l'énergie.

3.3.1 Création de conciergeries d'entreprises

Descriptif	<p>Cette orientation vise à créer une ou plusieurs conciergeries d'entreprises permettant d'offrir un ensemble de prestations de service du quotidien aux salariés sur leur lieu de travail (pressing, repassage ou retouche de vêtements, cordonnerie, réception de colis personnel, entretien des véhicules personnels, restauration ou autres commerces de détail).</p> <p>En effet, dans le cadre de Cigéo, l'ANDRA a estimé le nombre de personnes sur site directement affectées au projet à 500 à compter des premières autorisations de travaux issues de la déclaration d'utilité publique, avec un pic à 2000 à compter de l'autorisation de création, avant de retomber à 600 en phase d'exploitation courante. Ces salariés auront besoin de disposer de services situés à proximité de leur lieu de travail. Cela suppose l'implantation d'une conciergerie d'entreprises en proximité, non seulement de Cigéo, mais des autres entreprises susceptibles de venir s'implanter.</p> <p>Une conciergerie d'entreprises pourrait également trouver place en proximité de la gare Meuse TGV (<i>cf supra orientation 3.1.2</i>).</p> <p>La conciergerie d'entreprise pourra prendre la forme d'une plate-forme dématérialisée de services à la personne, à mettre en place pour recueillir les demandes des salariés dans leurs démarches extra-professionnelles et y répondre dans des délais très courts. En proximité de Cigéo, elle pourrait utilement regrouper les services d'intermédiation pour l'embauche ou la recherche de logement respectivement mis en place par Pôle Emploi et Action logement services (<i>cf supra actions 2.2.3 et 2.3.3</i>)</p>
Maître d'ouvrage	ANDRA / Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse - Haute-

	Marne
Coût total	Selon projet
Plan financement	A déterminer

3.3.2 Équipements éducatifs, sociaux, culturels, sportifs et touristiques

Descriptif	<p>L'objectif de cette orientation consiste à poursuivre le maillage territorial de la zone de proximité (<i>cf supra mesure 2.4</i>) par la réalisation de différents équipements publics ou privés ayant vocation à proposer une offre enrichie de formation, de loisirs et de culture, d'information et d'activités sportives, portés par les intercommunalités.</p> <p>Il reviendra à chaque maître d'ouvrage, dans le cadre de priorités d'aménagement concertées, d'effectuer une revue des projets initialement recensés de façon à en confirmer l'objectivité et en arrêter le calendrier et le plan de financement.</p>
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal
Coût total	Selon projet
Plan financement	A déterminer

3.3.3 Équipements commerciaux et de déplacement

Descriptif	<p>Cette orientation vise à améliorer l'attractivité commerciale des centre-villes (pôles urbains et secondaires notamment) et se traduira par des projets de requalification de centre-ville, de création de salles multifonctions pour salons, foires ou expositions, de bâtiments commerciaux relais, d'un pôle d'échange multimodal.</p> <p>Chaque maître d'ouvrage sera amené, au regard de priorités d'aménagement concertées, d'effectuer une revue des projets initialement recensés de façon à confirmer l'objectivité et en arrêter le calendrier et le plan de financement.</p>
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal
Coût total	Selon projet
Plan financement	A déterminer



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE CIGÉO

Axe 4

**Pérenniser l'excellence économique
et environnementale de la Meuse et
de la Haute-Marne**

4. PÉRENNISER L'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA MEUSE ET DE LA HAUTE-MARNE (13 ORIENTATIONS)

Cigéo va permettre de conforter progressivement les conditions d'une excellence territoriale fondée sur des savoir-faire innovants, notamment dans les domaines de la transition énergétique, de la maintenance industrielle et métallurgique, du génie civil en environnement souterrain, au bénéfice de la filière agricole-sylvicole.

Cigéo permettra de faire venir et ancrer durablement les entreprises sur le territoire. La construction sur la durée de clubs d'entreprises et de partenariats avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche permettra de stimuler l'expérimentation et la mise en place de procédés industriels ou agricoles innovants. L'initiative gouvernementale « Territoires d'industrie » donne un autre cadre contractuel à cette dynamique.

La volonté de préserver les espaces naturels et le patrimoine bâti qui composent aussi l'identité des deux départements, symbolise la dynamique environnementale et écologique vertueuse du PDT.

Enfin, il est essentiel d'installer durablement la Haute-Marne et la Meuse dans la transition énergétique et de s'appuyer sur les dynamiques engagées pour en faire un territoire d'avenir. Le projet de développement du territoire pour l'accompagnement de Cigéo pourra ainsi présenter et accompagner des projets de développement des énergies renouvelables (fermes solaires, méthanisation, centres de recherche sur le stockage etc) et pour lesquels l'opérateur qu'est EDF est en capacité de participer à travers son savoir-faire et ses technologies.

Mesure 4.1. Faire émerger des filières économiques d'excellence (6 orientations)

Afin de permettre à la population de profiter des opportunités d'emploi liées à Cigéo et à l'installation d'autres entreprises, un travail de structuration et d'appui au développement des filières stratégiques doit être progressivement réalisé. Deux types de filières ont été retenues : les filières directement impactées par l'installation de Cigéo et les filières pré-existantes à Cigéo.

L'émergence d'une filière électro-nucléaire est directement liée à Cigéo car la mise en œuvre de ce projet devrait avoir un effet accélérateur pour l'implantation d'autres entreprises. Elle recrute des emplois hautement qualifiés et justifierait des partenariats avec les universités, les centres de recherche, les établissements scolaires et les centres ou instituts de formation professionnelle. Il en est de même de la filière du génie civil dans sa spécialisation des travaux en milieu souterrain : les coopérations universitaires déjà conclues (notamment pour l'expérimentation d'un pôle de compétences en environnement souterrain) devraient être poursuivies et élargis à d'autres universités, établissements scolaires (lycées professionnels, maison familiale rurale) ou des centres de recherche.

Le développement d'une spécialisation territoriale en lien avec les opérations actuelles et futures de démantèlement du parc nucléaire constituerait une opportunité porteuse et cohérente avec le projet Cigéo.

Concernant les filières existantes, deux autres filières sont également prioritaires, compte tenu des spécificités du territoire : la filière agricole-sylvicole (à travers la modernisation et optimisation des exploitations, le développement des circuits courts, l'adaptation du modèle économique et la diversification des sources de revenus avec le soutien des projets de méthanisation) et la filière de la transformation des matériaux ferreux, héritage de la tradition industrielle des deux départements, avec la mise au point de procédés d'usinage et de maintenance innovants, la conception de procédés de recyclage des métaux issus notamment de la filière nucléaire et à très faible activité.

4.1.1 Permettre l'émergence d'une filière en génie civil spécialisée dans les travaux souterrains

Descriptif	<p>Il s'agit de s'appuyer sur un diagnostic permettant d'établir de manière précise la liste des compétences et entreprises des départements de la Meuse et de la Haute-Marne aptes à répondre, dans la durée, aux spécifications fixées par l'ANDRA pour l'intervention en milieu nucléaire sous-terrain et aux contrôles réalisés par l'Autorité de sûreté nucléaire.</p> <p>Ce diagnostic s'inscrirait dans la continuité de l'étude CAESAAR et de l'engagement de développement en faveur de l'emploi et des compétences (EDEC) dans le BTP mis en place à compter de 2018.</p> <p>La durée très longue de construction de Cigéo, les contraintes techniques et réglementaires de ce chantier (combattre les risques d'infiltration des eaux, assurer la ventilation des puits ou la récupérabilité des colis, sécuriser les alvéoles), la prise en compte des résultats des contrôles qualité des travaux permettront l'émergence progressive d'une filière du génie civil spécialisée dans les travaux souterrains.</p> <p>Cette filière tire profit de la mise en place du PoCES expérimenté depuis 2018 (<i>cf supra action 2.2.2.</i>).</p>
Maître d'ouvrage	A déterminer
Coût total	A déterminer
Plan financement	A déterminer

4.1.2 Créer un cluster du nucléaire

Descriptif	<p>Il s'agit de porter une dynamique industrielle de formation, de recherche, de maintenance et de logistique dédiée à la filière électro-nucléaire.</p> <p>La création d'un cluster dédié à la filière nucléaire s'inscrit dans le cadre de la présence des opérateurs historiques de la filière : implantations (TNI à Void-Vacon, EDF à Velaines ou Bure), formation continue des salariés d'EDF au centre de formation « essais non destructifs » de Saint-Dizier, partenariat avec le lycée Blaise Pascal de Saint-Dizier pour les étudiants en BTS.</p> <p>La mise en service de la base de maintenance de Saint-Dizier (gérée par SOCODEI, filiale d'EDF) constitue un autre exemple de coopération avec des entreprises locales appelées à intervenir pour le compte des sous-traitants de rang 1 d'EDF. Le service proposé par Energic ST 52/55 pour le fonctionnement de la BAMAS permet de faire le lien avec les entreprises locales. Le retour d'expérience, à 18 ou 24 mois à compter de la mise en service, permettra d'en répliquer le principe avec la mise en place d'un « bureau de service industriel » pour le compte ultérieur de Cigéo.</p> <p>Le recours aux plate-formes de formation sera poursuivi et enrichi, sur la base des partenariats actuels avec les lycées professionnels Ligier Richier de Bar-le-Duc et Blaise Pascal de Saint-Dizier, de façon à enrichir le catalogue et le contenu des formations proposées.</p> <p>Parallèlement, un focus destiné à cartographier les besoins quantitatifs et qualitatifs pour la maintenance nucléaire viendra compléter le contrat d'études prospective régional (CEP) réalisé par la Direccte en 2017-2018 sur la filière nucléaire Grand-Est.</p>
Maître d'ouvrage	EDF / Orano / CEA / Agences « Meuse Attractivité » et « Haute-Marne expansion » / Chambre de commerce et d'industrie territoriale Meuse – Haute-Marne / Lycées professionnels / réseau des Maisons familiales et rurales
Coût total	A déterminer
Plan financement	A déterminer

4.1.3 Renouer avec la filière métallurgique par des programmes de recherche et développement

Descriptif	<p>Cette orientation vise à s'appuyer sur le potentiel de la filière traditionnelle de transformation des matériaux ferreux et la diversifier en lui permettant d'avoir accès à des procédés innovants pour l'élaboration de matériaux durables du futur (réalisation de pièces en alliage léger pour l'industrie automobile, aéronautique ou énergétique) ou le traitement des matériaux (décontamination de pièces liées au démantèlement nucléaire, nettoyage des échangeurs de centrales).</p> <p>La recherche et développement sur ces procédés doit permettre aux entreprises</p>
------------	---

	<p>locales de monter en compétences et capter de nouveaux marchés, sur la base des projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'une filière de valorisation des déchets métalliques TFA portés par Orano et EDF, ce qui permettrait d'utiliser des lingots d'acier banalisés dans un domaine conventionnel, en partenariat avec les fondeurs du territoire et avec l'appui du GIP « Objectif Meuse » - le démonstrateur de funiculaire pour la descenderie de Cigéo développé par POMA, avec l'appui du GIP « Haute-Marne » - le projet « Cicéron 1600 » porté par le CEA et des partenaires académiques et industriels, qui consiste à concevoir, réaliser et exploiter un pôle d'innovation de compression iso-statique à chaud (CIC) pour le développement des marchés de la métallurgie des poudres en particulier <p>L'action permet de soutenir les activités de recherche des laboratoires industriels (Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies, mention « Techniques de jet de fluides pour l'usinage » de Bar-le-Duc ou mention « Matériaux, dépôts et traitement de surface » de Nogent-en-Bassigny) qui sont appuyés par les 2 GIP « Objectif Meuse » et « Haute-Marne ».</p>
Maître d'ouvrage	Les opérateurs de la filière (ANDRA pour le démonstrateur du funiculaire, société CICERON à créer pour la plate-forme de compression isostatique à chaud, Orano et EDF pour la filière de valorisation des déchets métalliques, EDF)
Coût total	9,73M€ pour le démonstrateur du funiculaire
Plan financement	ANDRA / GIP « Haute-Marne » pour le démonstrateur du funiculaire (10%) / GIP « Objectif Meuse »

4.1.4 Accompagner la transition agricole-sylvicole à partir des opportunités qu'induit le projet Cigéo

Descriptif	<p>Les constats dressés par l'observatoire pérenne de l'environnement de Cigéo doivent permettre aux exploitants agricoles d'avoir recours à de nouvelles technologies dans les exploitations par l'équipement numérique et robotique, pour améliorer la productivité et la qualité de vie des exploitants.</p> <p>L'enjeu du volet agricole de l'OPE consiste donc à développer des pratiques agricoles vertueuses au plan environnemental, tout en maintenant, voire en développant le revenu agricole. Il est proposé, dans cette perspective, de créer un réseau de fermes de référence spécifiques, les fermes de référence étant aussi des espaces test, et donc des fermes pilotes pour de nouvelles pratiques et de nouvelles technologies.</p> <p>Par ailleurs, et sans préjudice de la première orientation au bénéfice des fermes pilote, l'ANDRA et les chambres d'agriculture ont entamé une série de</p>
------------	--

	<p>consultations destinées à déterminer les modalités de prise en compte de la compensation collective agricole due au regard de Cigéo. L'animation conduite dans le cadre du dispositif de ces compensations économiques a permis de dégager à ce stade un premier axe d'intervention au bénéfice de projets de méthanisation pour disposer de compléments de revenu.</p> <p>Le soutien aux projets de méthanisation bénéficie d'ores et déjà d'un appui d'EDF, en lien avec les chambres professionnelles, à travers les bonifications de prêts sur les investissements des agriculteurs (près de 2M€ de bonifications entre 2013 et 2018 inclus), d'un appui du GIP « Haute-Marne » (près de 2M€ entre 2013 et 2018 inclus).</p> <p>Les GIP « Haute-Marne » et « Objectif Meuse » auraient vocation à soutenir, outre les réalisations d'unités de méthanisation, les projets de réseaux de chaleur biomasse.</p> <p>Les orientations dégagées des travaux que conduit l'OPE d'une part, le groupe de travail sur la mise en œuvre des compensations collectives agricoles d'autre part, ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Elles visent à accompagner la filière agricole-sylvicole et à constituer un territoire d'excellence et d'innovations.</p>
Maître d'ouvrage	Chambres d'agriculture de Meuse et de Haute-Marne
Coût total	A déterminer
Plan financement	GIP « Objectif Meuse » / GIP « Haute-Marne » / Fonds de compensation collective agricole / EDF

4.1.5 Valoriser les productions agricoles et forestières

Descriptif	<p>Cette orientation vise à valoriser les productions agricoles et forestières pour y créer de la valeur ajoutée et des emplois : il s'agira de soutenir financièrement les investissements matériels et immatériels nécessaires à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et forestiers, à l'agritourisme, à la diversification des productions agricoles (filieres végétales ou animales spécialisées) et à la valorisation des filieres bois innovantes.</p> <p>Le GIP « Haute-Marne » accompagne les investissements forestiers en améliorant les dessertes forestières et soutenant les investissements en sylviculture (plantation et régénération). Il accompagne la modernisation des entreprises de travaux forestiers et les entreprises de transformation.</p> <p>EDF a fait part de son souhait de s'engager dans un programme d'accompagnement. Le CEA contribue à l'activité économique de fabrication et de commercialisation du charbon de bois à travers l'accord de partenariat en recherche et développement conclu avec Carbo France (premier producteur de charbon de bois) pour développer un procédé innovant de carbonisation permettant de rallonger la durée de vie des fours de production et contribuant à</p>
------------	---

	l'activité économique de fabrication et commercialisation du charbon de bois, source de revenu de la filière forestière.
Maître d'ouvrage	Propriétaires forestiers privés et communes forestières, entreprises de la filière bois. Exploitants agricoles avec le soutien des chambres d'agriculture
Coût total	10M€ sur 10 ans
Plan financement	GIP « Haute-Marne »

4.1.6 Mettre en place une gestion durable de la ressource forestière

Descriptif	<p>Cette orientation vise à optimiser la ressource forestière privée en perfectionnant les conditions de sa gestion et de son exploitation.</p> <p>La Meuse et la Haute-Marne comptent environ 48 000 propriétaires dont 42 000 possèdent moins de 2 ha de forêt. Les 20 000 petits propriétaires de la zone de proximité seront encouragés à s'engager dans des documents de gestion durable (DGD), l'objectif étant de réaliser 200 DGD annuels.</p> <p>Ces petits propriétaires forestiers et les élus des communes forestières de la zone de proximité bénéficieront de formations dispensées par les établissements de formation agricoles (gestion durable, plans de coupe, apprentissage du numérique, connaissance de la réglementation).</p>
Maître d'ouvrage	Chambres d'agriculture de la Haute-Marne et de la Meuse / Syndicats des sylviculteurs et producteurs / Etat / Direccte la réalisation d'un EDEC « bois » et d'un contrat d'objectif territorial (COT) « bois ».
Coût total	1,3M€ sur une durée prévisionnelle de 5 ans (estimation 2019)
Plan financement	A finaliser

Mesure 4.2 Valoriser les paysages et le patrimoine naturel (3 orientations)

La valorisation du paysage et des milieux naturels fera également l'objet d'une attention particulière. En effet, le paysage fait l'originalité et la richesse d'un territoire, tout en étant porteur de sens pour les populations. C'est un élément important de la qualité du cadre de vie.

Aussi, il est nécessaire que les collectivités locales anticipent les changements induits par le projet et mettent en valeur leur territoire à travers la définition d'une stratégie paysagère partagée. De même, différentes mesures permettant d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel sont prévues, afin de mettre en place des mesures de protection et de valorisation adaptées. Il s'agit de mesures concernant la connaissance des forêts, du patrimoine géologique et des cours d'eau. Certaines de ces mesures s'appuieront sur les connaissances acquises sur l'environnement local depuis 2007 par l'Observatoire Pérenne de l'Environnement (OPE).

4.2.1 Connaître et préserver le patrimoine géologique

Descriptif	<p>Le projet Cigéo impactera plus particulièrement le sol et le sous-sol situés sur le site de la descenderie à Saudron. Les richesses géologiques faisant partie intégrante du patrimoine naturel, cette action vise à faire du territoire de Cigéo un secteur pilote de la préservation et la valorisation du patrimoine géologique. Parallèlement, cette action permettra de mutualiser la préservation et la connaissance des géologies de proximité (carrières du Perthois, site Natura 2000 « Le cul du cerf à Orquevaux ») lorrain et champardennais.</p> <p>La diffusion de cette connaissance se traduit par un programme pluriannuel de valorisation pédagogique des différents sites géologiques et une valorisation pédagogique annuelle par le biais des visites de scolaires.</p>
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none">- Etat pour la phase préliminaire d'amélioration de la connaissance (inventaire national du patrimoine géologique)- partenarial pour la phase de protection et de valorisation des sites d'intérêt géologiques : multiple (Etat, collectivités, ANDRA, associations de géologie).
Coût total	50K€ pour la phase préliminaire d'amélioration de la connaissance. A déterminer en phase 2
Plan financement	À définir

4.2.2 Améliorer l'état des cours d'eau et des zones humides et accompagner le développement de la petite hydroélectricité

Descriptif	Les rejets de Cigéo seront limités aux rejets d'eaux usées des installations (zone descenderie et zone puits) et seront conformes à la réglementation.
------------	--

	<p>Pour autant, l'état hydromorphologique de la Marne, de l'Ornain et de la Saulx et leurs affluents n'est pas de qualité suffisante au regard de la directive cadre sur l'eau de 2000 et justifie une programmation annuelle de restauration (entretien, renaturation, rétablissement de la continuité écologique) conformément aux axes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine. Cette restauration concerne à la fois les cours d'eau et les zones humides.</p> <p>Par ailleurs, le développement de la petite hydroélectricité pourrait être soutenu via la mise en place de subventions pour la réalisation d'études de potentiel ou d'études de faisabilité pour les porteurs de projets qui souhaiteraient s'inscrire dans la dynamique d'appel d'offres lancée par le ministère de la transition écologique et solidaire.</p> <p>Les Chambres d'agriculture ont vocation à être associées à ces réflexions.</p>
Maître d'ouvrage	Agence de l'eau Seine-Normandie / Communauté de communes des Portes de Meuse / Communauté de communes du bassin de Joinville-en-Champagne / Chambres d'agriculture
Coût total	A déterminer
Plan financement	Agence de l'eau Seine-Normandie / ANDRA (au titre des compensations environnementales) / ADEME / Intercommunalités / GIP « Haute-Marne » (à hauteur maximale de 30 % du CT de chaque projet)

4.2.3 Traduire la stratégie paysagère à travers les plans de paysage triennaux

Descriptif	<p>Cigéo devrait impacter les paysages. La définition d'une stratégie paysagère doit permettre d'intégrer au mieux le projet Cigéo dans son environnement et d'accompagner le développement de l'urbanisme avec l'arrivée de nouvelles populations et activités.</p> <p>Le plan de paysage triennal doit être mené dans une démarche concertée avec les différents acteurs (collectivités, habitants, tissu économique dont ANDRA, chambres consulaires, Etat). L'association des habitants sera essentielle.</p> <p>L'atelier piloté par l'ANDRA dans le cadre de la concertation publique liée au « cadre de vie » servira d'élément structurant pour la conception de ce plan de paysage. Il pourra aboutir à la signature de contrats de paysage entre l'Etat (préfets de la Meuse et de la Haute-Marne) et les collectivités maîtres d'ouvrage.</p>
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal / ANDRA
Coût total	0,3 M€ (estimations 2019)
Plan financement	À déterminer

Mesure 4.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti (2 orientations)

Si l'incidence environnementale de Cigéo sur le patrimoine existant devrait rester limitée, les incidences financières liées aux retombées de l'activité économique vont représenter une opportunité pour se saisir de la question de la mise en valeur du patrimoine bâti.

Dans cette perspective, plusieurs sites d'importance majeure peuvent être pris en considération sur le territoire : Joinville, Gondrecourt, Ecurey, Chevillon par exemple. Outre les monuments dont certains peuvent bénéficier d'un classement au titre des monuments historiques, le patrimoine meusien et haut-marnais peut également s'enrichir par une mise en valeur des alentours (abords, entrées de village, place centrale, façades).

L'objectif est donc de donner un meilleur « cachet » au territoire pour renforcer son attractivité touristique et, ce faisant, concourir au développement du tissu économique local fondé sur le tourisme.

4.3.1 Valoriser les sites emblématiques et leur périphérie

Descriptif	Il s'agit de valoriser le patrimoine meusien et haut-marnais, notamment plusieurs sites d'importance majeure : ses lavoirs, ses châteaux avec l'ouverture au tourisme du château du grand jardin de Joinville, l'aménagement du collège Gilles de Trèves à Bar-le-Duc, la réhabilitation du couvent des Annonciades célestes à Joinville, l'abbaye d'Écurey, le site Natura 2000 du Cul du Cerf à Orquevaux.
Maître d'ouvrage	Bloc intercommunal
Coût total	Selon projet
Plan financement	Etat (DETR / P 175 : crédits régionalisés « monuments historiques ») / Bloc intercommunal / GIP sous réserve de confirmation

4.3.2 Valoriser le patrimoine bâti agricole et favoriser son intégration paysagère

Descriptif	Il s'agit d'assurer un développement maîtrisé des villages en préservant les exploitations agricoles et en répondant aux besoins d'aménagements urbanistiques à l'intérieur des villages. L'objectif de cette orientation consiste à encourager les éleveurs de la zone de proximité à relocaliser leurs installations d'élevage en dehors des cœurs de bourg et en améliorer l'intégration paysagère, ainsi que d'inciter les agriculteurs propriétaires à investir dans des logements locatifs et dans des meublés. Les démarches de planification (SCOT, PLUI) pourront permettre de recenser les installations à relocaliser et le bâti réaffectable. Ces documents seront de véritables outils d'incitation à l'intégration paysagère, voire à la relocalisation
------------	---

	au travers des zonages et des règlements. La majeure partie des coûts concernerait le soutien à l'investissement de relocalisation (600K€ en moyenne par relocalisation).
Maître d'ouvrage	Chambres d'agriculture de la Haute-Marne et de la Meuse
Coût total	13,7M€ (dont 12M€ pour la relocalisation, 1,4M€ pour l'aménagement destiné à une réaffectation, 0,3M€ pour le soutien à l'insertion paysagère)
Plan financement	A déterminer

Mesure 4.4. Faire émerger des centres de diffusion de la connaissance scientifique (2 orientations)

Cigéo constitue un moyen de mettre en valeur des biens patrimoniaux, en leur donnant une nouvelle vocation culturelle et scientifique. Cela répond en outre aux enjeux de diffusion des savoirs et de la mémoire, de façon à maintenir sur le long terme un niveau élevé de connaissance du projet. Dans ce cadre, la création de deux équipements culturels sont envisagés à Bar-le-Duc et à Joinville.

4.4.1 Création d'un centre de diffusion de la connaissance liée aux activités de l'ANDRA

Descriptif	<p>Il s'agit de créer un centre d'archives et de mémoire à vocation pédagogique et académique sur tous les sujets liés aux activités de l'ANDRA.</p> <p>Cela passerait par la réhabilitation du bâtiment historique du couvent des Annonciades célestes et de ses espaces périphériques, ainsi que la construction d'un bâtiment d'archives supplémentaires de 2000m².</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Joinville
Coût total	6 M€.
Plan financement	A déterminer (État, ANDRA, GIP « Haute Marne », Département, autres)

4.4.2 Création d'un centre de diffusion de la culture scientifique et technique dans la continuité de l'aménagement du collège Gilles de Trèves

Descriptif	<p>Il s'agit de valoriser le collège Gilles de Trèves de Bar le Duc (architecture civile de la Renaissance) dont le programme de restauration du clos et du couvert s'achèvera courant 2019.</p> <p>La réflexion sur la vocation future de ce bâtiment conduirait à en faire un centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) mettant en valeur les collections et les patrimoines scientifique et industriels des territoires, y inclus Cigéo. Cette évolution devrait permettre de réemployer ce site de qualité pour en faire un lieu de vie et d'activité moteur pour le développement touristique du territoire.</p> <p>L'étude de définition, préalable à l'étude de faisabilité, devrait permettre de confirmer cette option.</p>
Maître d'ouvrage	Commune de Bar-le-Duc.
Coût total	À définir
Plan financement	Commune de Bar-le-Duc

GLOSSAIRE

Abréviations

Définitions

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFIT	Agence de financement des infrastructures de transport
ALS	Action logement services
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
AUDC	Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne
BAMAS	Base de maintenance de Saint-Dizier
BSI	Bureau de service industriel
CAESAAR	Centre de réalisation de prestations d'expertise et d'assistance aux actions du ministère dans le domaine du développement économique
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CCSTI	Centre de culture scientifique, technique et industrielle
COT	Contrat d'objectif territorial
CTDC	Comité territorial de développement des compétences
CPRDFOP	Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles
CPER	Contrat de plan état-région
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CTE	Contrats de transition écologique
CTPS	Comités territoriaux professionnels de santé
DGD	Documents de gestion durable de la ressource forestière
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
FFB	Fédération française du bâtiment

GLOSSAIRE

FIFE	Fonds d'Intervention Formation Emploi
F RTP	Fédération Nationale des Travaux Publics
FUCLEM	Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse
GEIQ	Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
GPECT	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
IRVE	Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques
ITE	Installation terminale embranchée
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPE	Observatoire pérenne de l'environnement
OREF	Observatoire régional de l'emploi et de la formation
ORS	Observatoire régional de santé
PRIAE	Programme régional de formation au bénéfice des salariés en insertion par l'activité économique
PRSE	Programme régional santé environnement
SCALEN	Agence de développement métropole Grand Nancy Sud Lorraine
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDED	Syndicat départemental énergie et déchets
SIR	Service intégré de recrutement
SIAE	Structures d'insertion par l'activité économique
SNDS	Système national des données de santé
SPRO	Service public régional de l'orientation
TIGA	Territoires d'innovation de grande ambition
UIMM	Union des industries et métiers de la métallurgie

